

## **Les ressources policières au Canada, 2019**

par Patricia Conor, Sophie Carrière, Suzanne Amey,  
Sharon Marcellus et Julie Sauvé

Date de diffusion : le 8 décembre 2020



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Les ressources policières au Canada, 2019 : faits saillants

- Le coût de fonctionnement des services de police au Canada est généralement en hausse depuis 1996-1997 et a continué d'augmenter légèrement en 2018-2019 pour atteindre 15,7 milliards de dollars. Après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses de fonctionnement totales ont augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente. La hausse des coûts salariaux et non salariaux a contribué à la croissance des coûts de fonctionnement dans l'ensemble.
- En 2018-2019, le coût des traitements, des salaires et des avantages sociaux de l'effectif des services de police a augmenté de 3 % pour se chiffrer à 12,8 milliards de dollars. Comme par le passé, ce sont les traitements, les salaires et les avantages sociaux qui ont coûté le plus cher aux services de police, représentant 81 % des dépenses de fonctionnement en 2018-2019.
- Le montant moyen dépensé en traitements et salaires des policiers (paie ordinaire, rémunération des heures supplémentaires et autres paies) se situait à environ 118 000 \$ par policier en 2018-2019, soit environ 4 000 \$ de plus que la moyenne de l'année précédente.
- Les coûts non salariaux des services de police ont également augmenté en 2018-2019, tant au chapitre des coûts de fonctionnement (+8 %) qu'au chapitre des dépenses en immobilisations (+4 %). Les dépenses liées aux opérations et aux services des technologies de l'information (TI) ont été le principal facteur à l'origine de la hausse des coûts non salariaux. Les services de police ont dépensé 412,5 millions de dollars en opérations des TI en 2018-2019, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente.
- Le 15 mai 2019, on a dénombré 68 718 policiers au Canada, soit 186 de plus qu'en 2018. Il s'agissait d'un taux de 183 policiers pour 100 000 habitants, soit un taux inférieur de 1 % à celui enregistré l'année précédente en raison de la croissance de la population canadienne observée depuis 2018.
- Le nombre d'employés civils au sein des services de police ne cesse d'augmenter depuis 1962. En plus des policiers assermentés, les services de police employaient 31 699 équivalents temps plein le 15 mai 2019, ce qui représente 2 % de plus qu'en 2018. Les policiers recrues (qui sont considérés comme des employés civils jusqu'à ce qu'ils aient été assermentés) sont à l'origine de la majeure partie de la croissance globale du personnel civil, 540 recrues s'étant ajoutées en 2019.
- La représentation des femmes dans l'effectif policier augmente de façon constante depuis 1986, soit l'année durant laquelle les données sur le genre ont été recueillies pour la première fois et durant laquelle les femmes représentaient 4 % des policiers. Le 15 mai 2019, on a dénombré 325 policières de plus que l'année précédente au Canada. Les 15 268 policières dénombrées en 2019 représentaient 22 % de l'effectif policier total.
- Le 15 mai 2019, 4 % des policiers et 3 % des recrues ont déclaré être Autochtones. Selon les données du Recensement de 2016, les Autochtones représentaient 5 % de la population du Canada.
- Le 15 mai 2019, 8 % des policiers et 11 % des recrues au Canada ont déclaré être des minorités visibles. Selon les données du Recensement de 2016, 22 % de la population du Canada a été désignée comme faisant partie de la population des minorités visibles.
- La proportion de policiers au sein des groupes plus âgés augmente depuis 2012, année au cours de laquelle les données sur l'âge ont été recueillies pour la première fois. Les policiers de 50 ans et plus représentaient 18 % de l'effectif policier total en 2019, comparativement à 15 % en 2012.
- En 2018-2019, 7 297 policiers, c'est-à-dire 11 % de l'ensemble des policiers, étaient admissibles à la retraite et avaient droit à une pension sans restriction en fonction de l'âge ou des années de service. Cette proportion est relativement constante depuis 2012, année au cours de laquelle les données sur l'admissibilité à la retraite ont été recueillies pour la première fois à l'échelle nationale.
- Les femmes représentaient 71 % des employés civils au sein des services de police, 35 % des agents spéciaux et 26 % des recrues. En ce qui a trait aux postes occupés par des employés civils, la présence des femmes allait de 23 % du personnel d'entretien des véhicules à 91 % du personnel administratif.

## Les ressources policières au Canada, 2019

par Patricia Conor, Sophie Carrière, Suzanne Amey, Sharon Marcellus et Julie Sauvé, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Les services de police canadiens ont le mandat essentiel de faire régner et de maintenir la loi et l'ordre public partout au Canada en plus de veiller à la sécurité publique. Les rôles et les responsabilités des services de police relatifs à ce mandat ont évolué au fil du temps, ce qui a soulevé de nouveaux défis dans plusieurs secteurs, comme la prévention du crime, l'application de la loi, l'aide au public, le maintien de l'ordre public et l'intervention en cas d'urgence (Conseil des académies canadiennes, 2014; Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014). Les services de police figurent parmi les premiers intervenants en cas d'appels liés à la santé mentale, aux surdoses de drogues, aux suicides, aux désordres publics, aux accidents de la route et à bien d'autres enjeux liés au bien-être et à la sécurité des collectivités qui ne sont pas nécessairement d'ordre criminel (Association canadienne des chefs de police, 2015). Afin de répondre à ces appels ainsi qu'à ceux liés aux affaires criminelles, une abondance de ressources policières est nécessaire. Les données de l'Enquête sur l'administration policière (EAP) de Statistique Canada donnent un aperçu de l'effectif policier et des dépenses des services de police au Canada. L'EAP constitue depuis 1962 la source d'information sur l'administration policière à laquelle ont recours le milieu policier, les organes directeurs, les décideurs et le grand public.

En assurant le suivi de l'effectif et de la composition des services de police au fil du temps grâce à l'EAP, le Canada est en mesure de mieux surveiller l'évolution des tendances relatives aux ressources humaines, les facteurs de coût pour les services de police et les exigences croissantes à l'endroit des services de police en ce qui concerne la promotion et la protection de la sécurité publique. Les données recueillies sur les ressources policières serviront d'indicateurs dans le Cadre canadien de mesures du rendement des services de police (Mazowita et Rotenberg, 2019). Les lecteurs doivent noter que, bien que les données présentées dans cet article de *Juristat* aient été recueillies avant la pandémie de COVID-19, elles fournissent d'importants renseignements aux décideurs des gouvernements fédéral et provinciaux, aux services de police de même qu'aux personnes responsables des budgets au sein des services de police.

Cet article présente les constatations issues des données de 2019 déclarées dans le cadre de l'EAP par les services de police municipaux, provinciaux, fédéraux et des Premières Nations du Canada. On y examinera d'abord les tendances liées aux dépenses de ces services de police, puis les diverses caractéristiques de leur effectif. Le présent article comporte une analyse des tendances relatives à des indicateurs clés comme l'effectif policier, des renseignements sur les employés civils et les agents spéciaux et sur leurs tâches et fonctions; les postes à temps plein et à temps partiel; les congés de longue durée; les traitements, les salaires et les avantages sociaux, ainsi qu'une répartition détaillée des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations<sup>1</sup>.

### Encadré 1

#### Types de services de police au Canada

Les services de police varient d'une région à l'autre du Canada. Par conséquent, le mandat, la taille de la population desservie, les caractéristiques des collectivités desservies et les exigences opérationnelles, tous des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les ressources et les dépenses des services de police, peuvent différer d'un service à l'autre.

Au Canada, les services de police sont administrés à trois échelons, c'est-à-dire aux échelons municipal, provincial et fédéral. À l'échelle municipale, on a dénombré, en 2019, 137 services de police autonomes et 36 services de police autoadministrés des Premières Nations. Les services de police autoadministrés des Premières Nations sont créés en vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les collectivités qui veulent administrer leur propre service de police. Ces services de police font l'objet d'une entente de partage des coûts entre le gouvernement fédéral (52 %) et les gouvernements provinciaux et territoriaux (48 %) (Kiedrowski et autres, 2013). Il incombe aux collectivités d'administrer le service de police par l'entremise d'une commission de police, d'un conseil de bande ou d'une autre autorité (Lithopoulos et Ruddell, 2013).

Trois provinces offrent des services de police provinciaux. Le service de police provincial que représente la Force constabulaire royale de Terre-Neuve (FCRTN) assure les services de police à St. John's, à Corner Brook et dans l'ouest du Labrador. Les deux autres services provinciaux — la Police provinciale de l'Ontario (PPO), qui compte 183 détachements en Ontario, et la Sûreté du Québec (SQ), qui compte 87 détachements au Québec — desservent les collectivités sans forces policières municipales autonomes dans leur province respective. Ils sont aussi responsables des routes provinciales ainsi que d'autres secteurs de compétence provinciale.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui compte 672 détachements au Canada, assure les services de police provinciaux, municipaux, ruraux et des Premières Nations (lorsqu'elles n'ont pas de services de police autoadministrés en place). La GRC est aussi responsable de tous les enjeux de nature policière à l'échelle fédérale, comme les crimes graves, le crime organisé et les crimes financiers, ainsi que des services de police spécialisés, comme le Programme canadien des armes à feu et le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants.

## Les dépenses de fonctionnement des services de police ont augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 15,7 milliards de dollars en 2018-2019

En 2018-2019, les dépenses de fonctionnement totales de l'ensemble des services de police au Canada se sont élevées à 15,7 milliards de dollars en dollars courants (tableau 1)<sup>2</sup>. Ces dépenses comprennent les traitements et salaires (65 %), les avantages sociaux (16 %) et les autres dépenses de fonctionnement (19 %)<sup>3</sup>. Ces proportions sont demeurées relativement stables au fil des ans.

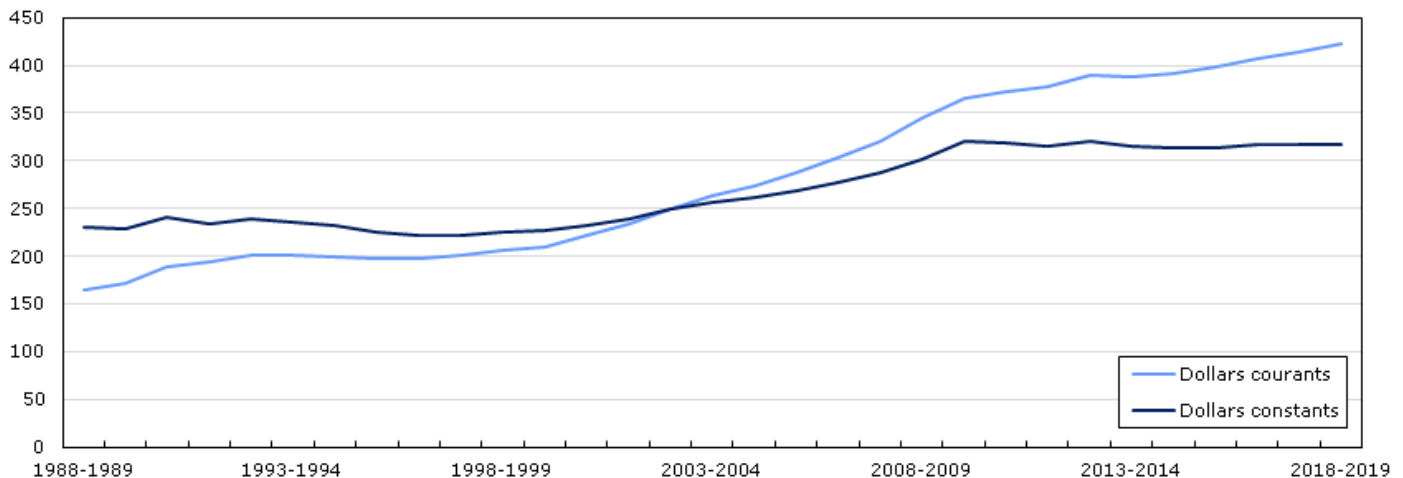
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté dans les secteurs de compétence suivants : au Québec (+10 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (+9 %), en Saskatchewan (+4 %), au Manitoba et en Ontario (+3 % chacun), en Alberta (+2 %) et au Yukon (+1 %). Les coûts ont diminué dans les autres provinces et territoires, les baisses allant de 2 % en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse à 10 % à Terre-Neuve-et-Labrador (tableau 2).

Après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses de fonctionnement totales ont augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente, et sont généralement en hausse depuis 1996-1997<sup>4</sup> (tableau 1). Les dépenses de fonctionnement des services de police au Canada se sont élevées à 317 \$ par habitant en dollars constants en 2018-2019, ce qui représente un coût stable par rapport à l'année précédente. Néanmoins, le coût par habitant en 2018-2019 était le deuxième en importance depuis 2012-2013 (graphique 1; tableau 1).

### Graphique 1

#### Dépenses des services de police par habitant, en dollars courants et en dollars constants, Canada, 1988-1989 à 2018-2019

dollars — dépenses par habitant



**Note :** Les dollars courants constituent le coût des articles en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été achetés. Les dollars constants sont rajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. L'indice des prix à la consommation a été utilisé pour calculer les dollars constants en fonction de l'année de base 2002 (2002 = 100). Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2019 tirées des données du Recensement de 2016. Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

## Encadré 2

### L'effectif des services de police

Les services de police comptent de nombreux postes, qu'il s'agisse de postes civils ou de postes requérant le port de l'uniforme. Ces postes sont nécessaires à l'exécution du mandat et à l'atteinte des objectifs de chaque service. La plupart des services de police comptent parmi leur effectif des policiers assermentés, des employés civils, des agents spéciaux ou des recrues. Les définitions présentées ci-dessous sont les définitions normalisées utilisées dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière qui vise à recueillir des renseignements sur l'effectif des services de police au Canada.

**Policiers assermentés** : Officiers de direction, sous-officiers et agents de police.

**Officiers de direction** : Personnes qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme le chef, les chefs adjoints, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les gendarmes supérieurs, les lieutenants et les autres personnes ayant un grade équivalent.

**Sous-officiers** : Personnes qui ont un grade de caporal sergent-major, de sergent-major, de sergent-major d'état-major, de sergent d'état-major, de sergent, de caporal ou un autre grade équivalent.

**Agents de police** : Agents de police de la première à la quatrième classe.

**Employés civils** : Employés du service de police qui sont rémunérés à partir du budget du service de police et qui ne sont ni des policiers, ni des agents spéciaux, ni des recrues. Leurs rôles peuvent comprendre les services d'accueil, les services financiers, les ressources humaines, les relations avec le public et les médias, les services judiciaires, les services juridiques, les services de détention, les services des technologies de l'information, les services des véhicules et des installations, la recherche, le personnel médico-légal, le soutien administratif, les communications et d'autres postes qui aident le service de police à remplir sa fonction principale.

**Agents spéciaux** : Employés civils nommés qui se sont vu conférer les pouvoirs d'un policier, dans la mesure et aux fins prévues dans la nomination. Leurs rôles peuvent comprendre les fonctions de contrôle de la circulation, la sécurité des tribunaux, le transport des prisonniers, l'application des règlements municipaux et la surveillance des stationnements.

**Recrues** : Policiers en formation. Il convient de noter que la définition et la terminologie varient selon le type et l'emplacement géographique du service de police. Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

**Effectif total** : Ensemble des policiers assermentés, des employés civils, des agents spéciaux et des recrues.

### À l'échelle nationale, les traitements et salaires se sont élevés à environ 118 000 \$ par policier en 2018-2019

Les traitements, les salaires et les avantages sociaux représentaient les dépenses les plus élevées engagées par les services de police, soit 81 % des dépenses de fonctionnement totales. Parmi les 12,8 milliards de dollars versés par les services de police en traitements, salaires et avantages sociaux<sup>5</sup> en 2018-2019, 79 % étaient destinés aux policiers, 18 % aux employés civils, 2 % aux agents spéciaux et 1 % aux recrues.

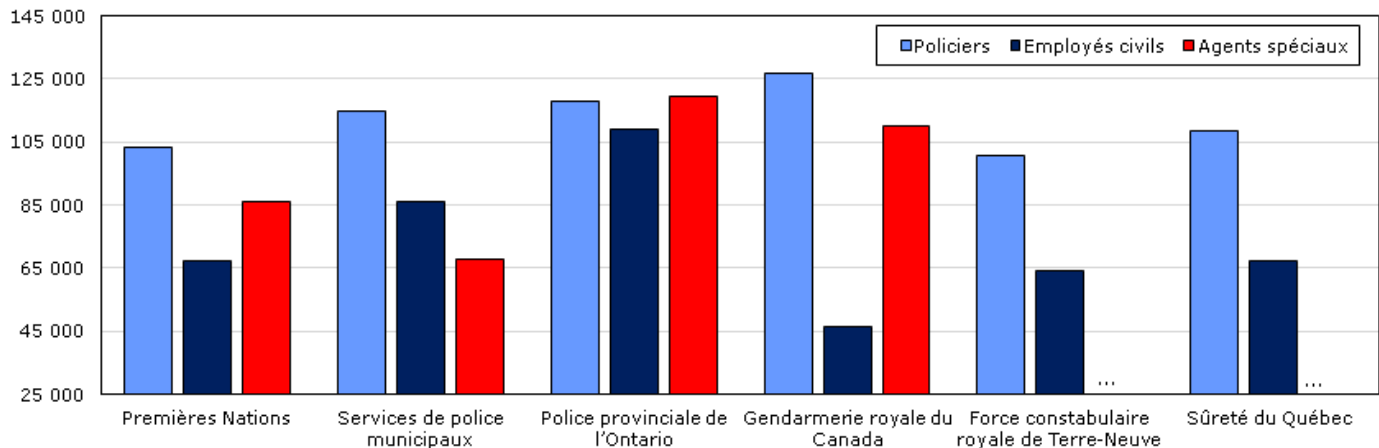
En 2018-2019, les dépenses totales en traitements et salaires des policiers ont augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente. Cela comprend les dépenses consacrées à la paie ordinaire, à la rémunération des heures supplémentaires et aux autres paies. Il s'agit d'une augmentation attendue étant donné que les différents échelons de service de police ont connu des hausses contractuelles en 2018. Le montant versé en avantages sociaux (cotisations de l'employeur au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'assurance-emploi et aux prestations de soins dentaires et de santé) a augmenté de 10 %.

Dans l'ensemble, le montant moyen dépensé en traitements et salaires pour un policier au Canada en 2018-2019 s'élevait à 117 731 \$, en hausse par rapport à 113 693 \$ l'année précédente. Les traitements et salaires moyens variaient de 100 493 \$ pour les policiers de la FCRTN à 126 962 \$ pour les agents de la GRC. En moyenne, les traitements et salaires des policiers des Premières Nations (103 197 \$), des policiers de la SQ (108 409 \$) et des policiers municipaux (114 884 \$) étaient inférieurs à cette moyenne nationale, tandis que ceux de la PPO y étaient légèrement supérieurs (117 986 \$) (graphique 2).

## Graphique 2

## Montant moyen dépensé en traitements et salaires pour les différents types d'employés, selon l'échelon du service de police, 2019

dollars



... n'ayant pas lieu de figurer

**Note :** La Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Sûreté du Québec n'ont pas déclaré de données sur les agents spéciaux dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière de 2019. Le montant moyen dépensé en traitements et salaires est fondé sur les chiffres des employés équivalents temps plein des services de police dans les catégories suivantes : policiers (y compris les officiers de direction, les sous-officiers et les agents de police), employés civils et agents spéciaux.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

Parmi les différents types de services de police au Canada, la majorité a déclaré avoir dépensé plus en traitements et salaires en 2018-2019, à l'exception de la FCRTN et de la PPO, dont les dépenses en traitements et salaires étaient inchangées par rapport à 2017-2018. Les services de police des Premières Nations ont dépensé 8 % de plus en traitements et salaires<sup>6</sup>, suivis de près de la GRC (+10 %). La SQ a fait état d'une hausse de 6 % de ses dépenses en traitements et salaires, et les services de police municipaux dans leur ensemble ont vu ces dépenses augmenter de 4 %.

### Les services de police ont consacré 412,5 millions de dollars aux technologies de l'information en 2018-2019, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente

Les coûts non salariaux des services de police ont augmenté en 2018-2019, tant sur le plan des coûts de fonctionnement (+8 %) qu'au chapitre des dépenses en immobilisations (+4 %). Les dépenses liées aux opérations et aux services des technologies de l'information (TI) ont contribué le plus à la hausse des coûts non salariaux. Les services de police ont dépensé 412,5 millions de dollars en opérations des technologies de l'information (TI) en 2018-2019, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, les dépenses consacrées à d'autre équipement des policiers ont diminué de 12 %, se fixant à 250,1 millions de dollars. De plus, les dépenses en immobilisations pour l'achat de nouveaux immeubles sont tombées en deçà du niveau enregistré l'année précédente.

Certains des plus importants facteurs de coût<sup>7</sup> des services de police canadiens en 2018-2019 étaient les radios (103,1 millions de dollars); les logiciels, applications et systèmes informatiques (86,0 millions de dollars); les ordinateurs et le matériel informatique (68,8 millions de dollars) et les autres appareils de télécommunication (46,7 millions de dollars). Bien que ces montants aient diminué par rapport à l'exercice précédent, le montant affecté aux frais d'entreposage des TI a augmenté de 33 % pour s'établir à 9,4 millions de dollars en 2018-2019. Ces montants donnent un aperçu des pressions financières que subissent les services de police partout au Canada.

### La police a répondu à 13,5 millions d'appels de service en 2018-2019, soit 6 % de plus que l'année précédente

Une grande partie du travail de la police consiste à intervenir lors d'événements de nature non criminelle qui sont liés à la sécurité et au bien-être du public. Ces événements sont appelés des « appels de service ». On estime qu'entre 50 % et 80 % des appels auxquels les services de police répondent sont de nature non criminelle et comprennent des incidents comme des alarmes, des désordres publics, des conflits familiaux, des accidents de la route, des personnes malades ou blessées, des cas de surdoses et des appels liés à la santé mentale (Mazowita et Rotenberg, 2019). Ces types d'appels peuvent avoir une incidence notable sur la charge de travail et les ressources des services de police, mais ne sont ni mesurés ni pris en compte dans les statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police, puisqu'il ne s'agit pas d'« affaires de nature criminelle ». En collaboration avec la communauté policière et d'autres partenaires, Statistique Canada travaille à la création d'un programme national qui permettra de recueillir des renseignements détaillés sur les appels de service et de mieux

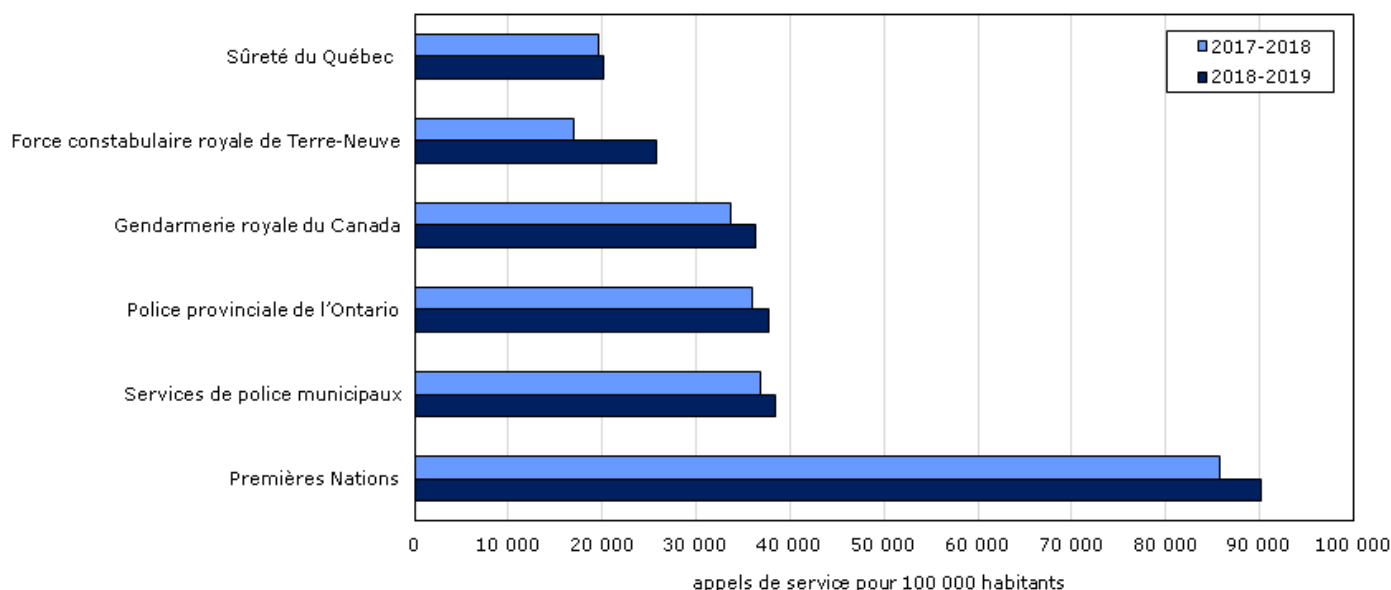


comprendre les répercussions des appels de service sur les corps policiers. Ce programme permettra aussi d'assurer le suivi des enjeux sociaux émergents, tels que l'augmentation de la consommation de drogues nocives.

En 2018-2019, le nombre d'appels de service reçus par les corps policiers à l'échelle du Canada a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente, atteignant 13,5 millions d'appels<sup>8</sup>. Cela signifie que les services de police au Canada ont répondu en moyenne à 1 540 appels de service à l'heure en 2018-2019.

Parmi l'ensemble des appels de service déclarés par la police, les services de police municipaux en ont traité 67 %, tandis que la GRC est intervenue à la suite de 22 % d'entre eux, suivie des services de police provinciaux (11 %) et des services de police des Premières Nations (1 %). Tous les échelons de service de police ont fait état d'une augmentation du nombre d'appels de service par rapport à 2017-2018. Lorsque l'on tient compte de la population du territoire desservi, les policiers des Premières Nations ont répondu à un ratio plus élevé d'appels, c'est-à-dire 90 228 appels de service pour 100 000 habitants (graphique 3). En comparaison, le taux d'appels de service reçus par les services de police municipaux était de 38 371 pour 100 000 habitants, suivi d'un taux de 37 689 pour la PPO, de 36 308 pour la GRC, de 25 697 pour la FCRTN et de 20 206 pour la SQ.

**Graphique 3**  
Appels de service pour 100 000 habitants, Canada, selon l'échelon du service de police, 2018 et 2019



**Note :** Les appels de service comprennent tous les appels effectués par les citoyens, les appels d'initiative policière et les appels de toute origine inconnue. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2018 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.  
**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

### Encadré 3 Les services de police dans les régions rurales

De récents événements très médiatisés ont mis à l'avant-plan la question de la criminalité et des services de police en milieu rural (Chambre des communes du Canada). Par conséquent, la province de la Saskatchewan a récemment annoncé une série de mesures pour combattre la criminalité en milieu rural, dont la mise sur pied d'une équipe de 258 policiers spécialement consacrée à la lutte contre ce problème (gouvernement de la Saskatchewan, 2018). Des mesures semblables ont également été mises en œuvre en Alberta (gouvernement de l'Alberta, 2018). En 2018, 768 services de police desservaient les régions rurales, et 466, les régions urbaines.

Des rapports laissent entendre que les taux globaux de crimes violents au Canada, y compris les homicides, sont plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, et que les taux plus élevés de crimes dans les régions rurales sont principalement observés dans les régions septentrionales des provinces (Perreault, 2019; Roy et Marcellus, 2019). Par exemple, selon les statistiques sur la criminalité de 2017, le territoire desservi par les services de police des régions essentiellement rurales représentait 16 % de la population des 10 provinces cette année-là, alors qu'y sont survenus 23 % des crimes violents, 17 % des crimes contre les biens, 27 % des délits de la route prévus au *Code criminel* et 23 % des autres infractions au *Code criminel*.



#### Encadré 4

### Les services de police ont continué d'investir dans des activités d'application de la loi liées à la légalisation du cannabis en 2018-2019

La *Loi sur le cannabis* est entrée en vigueur le 17 octobre 2018. Cette loi établit un cadre juridique pour la légalisation et la réglementation de la production, de la distribution, de la vente et de la possession de cannabis au Canada. Au cours de la même année, une nouvelle loi sur la conduite avec les facultés affaiblies (issue du projet de loi C-46) a également été adoptée afin de renforcer les dispositions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et les drogues (y compris le cannabis) en vertu du *Code criminel*<sup>9</sup>.

En 2018-2019, les services de police ont engagé des dépenses salariales de 24,0 millions de dollars pour la préparation à la légalisation du cannabis (formation offerte ou suivie, recherche, élaboration ou mise en œuvre de changements). En outre, les services de police ont engagé des coûts non salariaux de 7,4 millions de dollars associés à cette préparation (p. ex. frais de déplacement, coût des cours).

Les services de police ont déclaré avoir reçu 24,3 millions de dollars de diverses sources pour financer leurs activités liées à la légalisation du cannabis en 2018-2019. Au moment où les données ont été recueillies, la GRC avait déclaré la majeure partie de ce financement, ce qui est probablement attribuable au fait que les fonds fédéraux visant à aider les services de police à se préparer à la légalisation du cannabis et à appliquer les modifications aux lois sur la conduite avec les facultés affaiblies ont commencé à être répartis en 2017-2018.

Environ 236 690 heures de formation ont été consacrées à l'application des nouvelles lois sur le cannabis, à savoir 143 740 heures de formation sur le test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP), 18 830 heures de cours d'appoint sur le TNSAP, et 74 120 heures de formation d'expert en reconnaissance de drogues (ERD)<sup>10</sup>. Ainsi, 4 725 policiers ont réussi le cours sur le TNSAP, 3 439 ont complété le cours d'appoint sur le TNSAP, et 1 002 policiers ont obtenu leur certification d'ERD en 2018-2019.

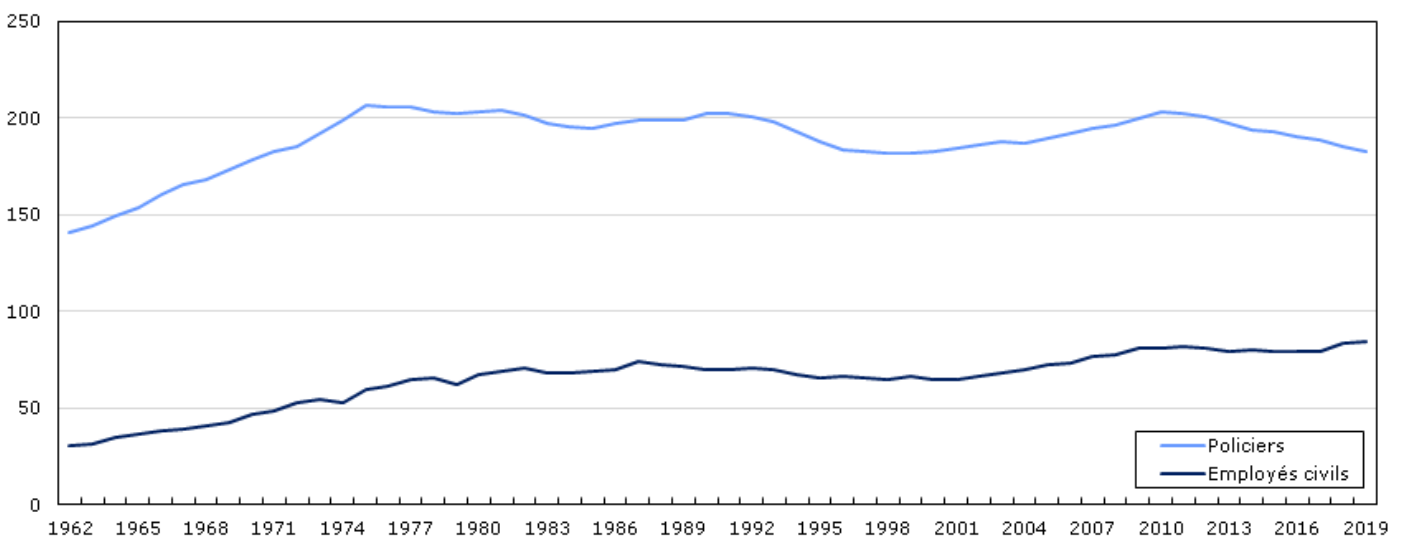
### Le taux de policiers au Canada est en baisse depuis 2011

Le taux de policiers est en baisse depuis 2011 et a atteint en 2019 le taux le plus faible depuis 2001. Le 15 mai 2019, il y avait 68 718 policiers au Canada, soit 186 de plus qu'en 2018. Il s'agit d'un taux de 183 policiers<sup>11</sup> pour 100 000 habitants, soit un taux inférieur de 1 % à celui enregistré l'année précédente en raison de la croissance de la population canadienne depuis 2018 (graphique 4, tableau 3)<sup>12</sup>.

#### Graphique 4

### Taux de policiers et d'employés civils pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2019

policiers et employés civils pour 100 000 habitants



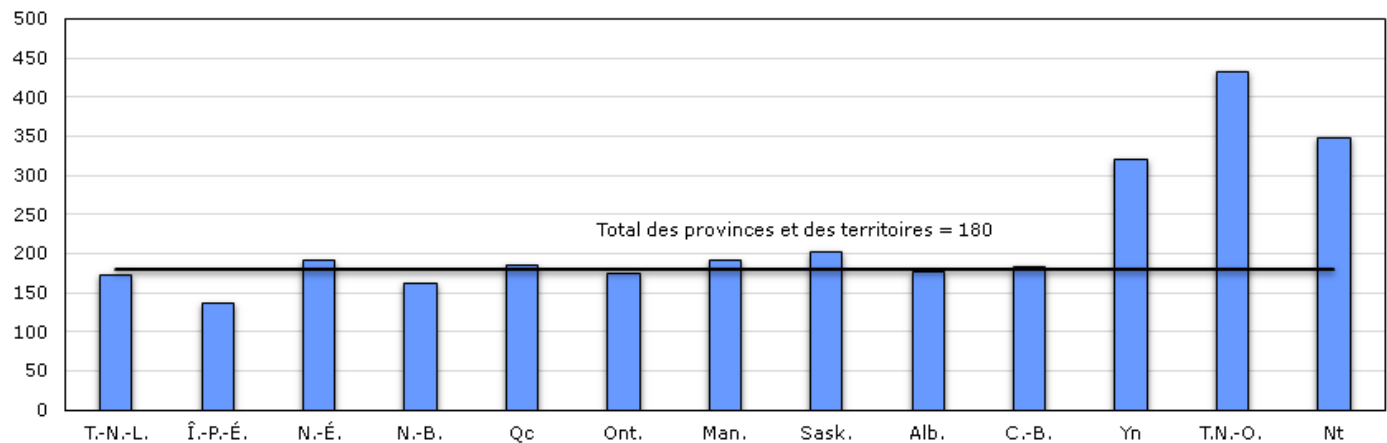
**Note :** Les policiers désignent les policiers assermentés permanents de tous les grades (en équivalents temps plein). Les employés civils comprennent tous les employés civils permanents, les agents spéciaux permanents et les recrues embauchés par un service de police. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2019 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. D'autres données sont présentées aux tableaux 35-10-0076 et 35-10-0078 de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

À l'exclusion des policiers qui s'acquittent de fonctions opérationnelles au sein de la GRC (c.-à-d. les policiers affectés aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la GRC), le taux de policiers à l'échelle provinciale et territoriale était de 180 policiers pour 100 000 habitants en 2019 (tableau 4). Parmi les provinces canadiennes, le taux de policiers variait de 137 policiers pour 100 000 habitants à l'Île-du-Prince-Édouard à 203 policiers pour 100 000 habitants en Saskatchewan. Les cinq provinces suivantes ont enregistré un taux de policiers supérieur à celui observé pour l'ensemble des provinces et des territoires en 2019 : la Saskatchewan (203), le Manitoba (191), la Nouvelle-Écosse (191), le Québec (184) et la Colombie-Britannique (183) (graphique 5). Les trois territoires ont continué d'afficher des taux supérieurs à celui observé pour l'ensemble des provinces et des territoires (tableau 4).

### Graphique 5 Taux de policiers, selon la province ou le territoire, 2019

policiers pour 100 000 habitants



**Note :** Le total des provinces et des territoires exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2019 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. D'autres données sont présentées aux tableaux 35-10-0076 et 35-10-0078 de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

En 2019, on a dénombré au pays 50 services de police municipaux autonomes desservant un territoire de plus de 100 000 habitants, ou municipalités desservies par la GRC comptant plus de 100 000 habitants<sup>13</sup>. Parmi ces services de police, environ la moitié (26) ont enregistré une hausse du taux de policiers par rapport à l'année précédente, 14 ont fait état d'une baisse, et 9 n'ont déclaré aucune variation notable en 2019<sup>14, 15</sup>. Les plus fortes hausses du taux de policiers ont été observées à Windsor, en Ontario (+11 %), à Thunder Bay, en Ontario (+8 %), à Richmond, en Colombie-Britannique (+7 %), à Calgary, en Alberta (+6 %) et à Brantford, en Ontario (+5 %). En revanche, les baisses les plus prononcées ont été déclarées par les services de police de Montréal, au Québec (-5 %), et de Saanich, en Colombie-Britannique (-4 %) (tableau 5).

Parmi ces 50 services de police, celui de Victoria a enregistré le taux de policiers le plus élevé (214 pour 100 000), suivi du Service de police de la Ville de Montréal (212 pour 100 000). De 2008 à 2018, la Ville de Montréal a déclaré le taux de policiers le plus élevé, sauf en 2012 et en 2013, années durant lesquelles le Service de police de Victoria a enregistré le taux le plus élevé.

En 2019, cinq autres services de police affichaient un taux de policiers supérieur à la moyenne pour l'ensemble des provinces et des territoires : Windsor (205)<sup>16</sup>, Thunder Bay (205), Vancouver (196), Edmonton (188) et Winnipeg (186) (tableau 5).

Parallèlement, les taux de policiers les plus faibles au sein des services de police municipaux ont été observés dans la province de Québec, plus précisément à Richelieu–Saint-Laurent (102 pour 100 000 habitants), dans la région de Roussillon (104) et à Lévis (106) (tableau 5).

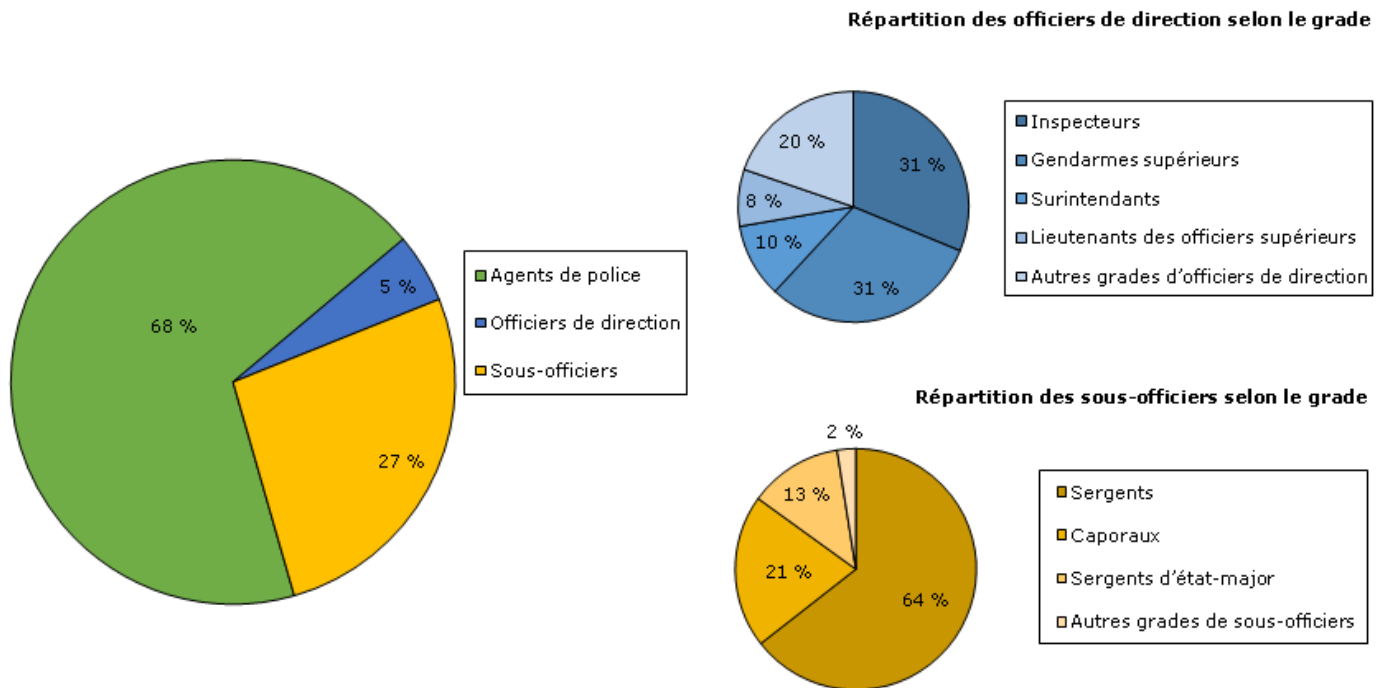
Comme les années précédentes, plus de la moitié des policiers (56 % ou 38 326) étaient employés par des services de police municipaux autonomes, parmi lesquels 894 policiers travaillaient pour des services de police autoadministrés des Premières Nations. De plus, 20 % des policiers au Canada étaient employés en vertu de contrats de services policiers de la GRC (Police contractuelle). Les policiers employés par la PPO et la SQ représentaient respectivement 8 % de l'ensemble des policiers au Canada, tandis que les policiers employés par la Police fédérale de la GRC en représentaient 6 %. Les personnes affectées aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la GRC représentaient 2 % de l'effectif total de policiers, et la proportion restante de 1 % des policiers au Canada étaient les membres de la FCRTN (tableau 4).

## Parmi l'effectif policier en 2019, 7 sur 10 étaient des agents de police

Le 15 mai 2019, 68 % des policiers au Canada étaient des agents de police, et 27 % étaient des sous-officiers, c'est-à-dire des caporaux sergents-majors, des sergents-majors, des sergents-majors d'état-major, des sergents d'état-major, des sergents, des caporaux et des titulaires d'autres grades équivalents. La proportion restante de 5 % représentait des officiers de direction, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les capitaines, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major et les inspecteurs<sup>17</sup>. Ces proportions sont relativement constantes depuis 1986. Au Canada, le nombre d'officiers de direction (-163) et le nombre d'agents de police (-222) ont diminué par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de sous-officiers a augmenté de 571.

Bien que les structures de la PPO, de la GRC, de la SQ et des services de police municipaux autonomes soient semblables au portrait national, les structures de la FCRTN et des services de police des Premières Nations sont différentes. La FCRTN comprend une plus grande proportion d'agents de police (82 %) et moins d'officiers occupant des grades supérieurs (15 % sont des sous-officiers et 3 % sont des officiers de direction). En revanche, les services de police des Premières Nations ont déclaré une plus faible proportion d'agents de police (71 %) et une plus grande proportion d'officiers occupant des grades supérieurs, les sous-officiers et les officiers de direction représentant respectivement 17 % et 13 % de l'effectif policier (graphique 6).

**Graphique 6**  
Répartition des policiers selon le grade, Canada, 2019



**Note :** Les officiers de direction sont les personnes qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme celui de chef, de chef adjoint, de capitaine, de surintendant d'état-major, de surintendant, d'inspecteur d'état-major, d'inspecteur et de lieutenant ainsi que les autres personnes ayant un grade équivalent. Les autres officiers de direction sont les commissaires, les chefs, les commissaires adjoints, les sous-commissaires, les chefs adjoints, les capitaines, les surintendants d'état-major, les surintendants de police en chef, les inspecteurs d'état-major et tous les grades d'officiers de direction non précisés. Les sous-officiers sont les personnes dont le grade se situe entre celui de caporal sergent-major, de sergent-major, de sergent-major d'état-major, de sergent d'état-major, de sergent, de caporal et les autres grades équivalents. Les autres sous-officiers comprennent les sous-lieutenants, les caporaux sergents-majors, les sergents-majors, les sergents-majors d'état-major et tous les grades de sous-officiers non précisés.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

## Le nombre de policières continue de croître dans tous les grades

Le 15 mai 2019, on a dénombré 15 268 policières au Canada, ce qui représente une hausse de 325 policières par rapport à l'année précédente. Les policières représentaient 22 % du nombre total de policiers assermentés en 2019, une proportion qui augmente de façon constante depuis le lancement de l'enquête en 1986, année durant laquelle les femmes représentaient un peu moins de 4 % de l'effectif policier total.

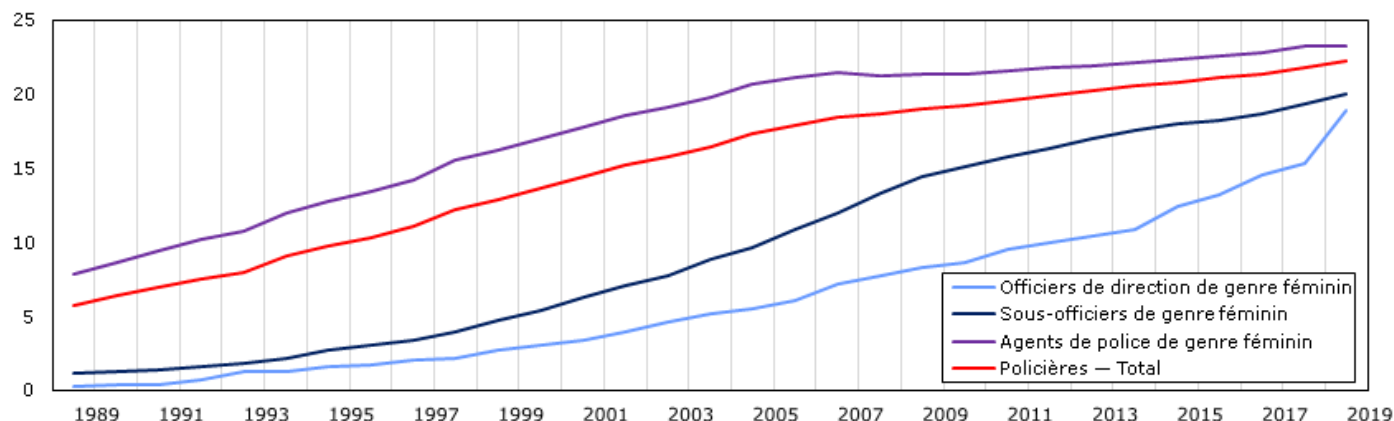
En ce qui concerne les différents grades, les policières occupaient surtout des postes d'agents de police, représentant 23 % de ceux-ci au Canada. Bien que les femmes représentent une proportion légèrement plus faible des officiers de direction et des

sous-officiers, leur présence dans ces rôles continue de s'accroître et est presque équivalente à la proportion de femmes parmi les agents de police. De 2018 à 2019, le nombre d'officières de direction est passé de 556 à 655 pour représenter 19 % de l'effectif total d'officiers de direction en 2019. Il s'agit de la plus forte proportion d'officières de direction enregistrée depuis le début de la collecte des données en 1986. Parallèlement, on comptait 3 673 sous-officières au Canada en 2019, c'est-à-dire 250 de plus qu'en 2018. Les sous-officières représentaient 20 % de l'ensemble des sous-officiers au Canada, proportion qui a augmenté de façon constante au cours des 15 dernières années par rapport à celle de 9 % observée en 2004 (graphique 7).

### Graphique 7

#### Policières en pourcentage de l'ensemble des policiers, selon le grade, Canada, 1989 à 2019

pourcentage



**Note :** Les officiers de direction sont les personnes qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme celui de chef, de chef adjoint, de capitaine, de surintendant d'état-major, de surintendant, d'inspecteur d'état-major, d'inspecteur et de lieutenant ainsi que les autres personnes ayant un grade équivalent. Les sous-officiers sont les personnes dont le grade se situe entre celui de caporal sergent-major, de sergent-major, de sergent-major d'état-major, de sergent d'état-major, de sergent, de caporal et les autres grades équivalents. D'autres données sont présentées aux tableaux 35-10-0076 et 35-10-0078 de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

Depuis 2011, la FCRTN a déclaré chaque année la plus forte proportion de policières par rapport aux autres types de services de police. En 2019, 30 % des policiers de la FCRTN étaient des femmes. Cette année-là, la SQ a déclaré que 24 % de ses policiers étaient des femmes, tandis que la PPO, la GRC et les services de police municipaux ont tous déclaré que leur effectif comptait 22 % de femmes. Parmi les 894 policiers travaillant dans les services autoadministrés des Premières Nations, 13 % (119) étaient des femmes.

Parmi les 50 services de police municipaux qui desservent un territoire comptant 100 000 habitants et plus, ceux du Québec ont déclaré la plus forte proportion de policières : le Service de police de Longueuil arrivait en tête (35 %), suivi de celui de Montréal (33 %). En outre, 23 services de police ont déclaré des taux de policières égaux ou supérieurs à la moyenne nationale de 22 %<sup>18</sup>, et 26 autres ont enregistré des taux inférieurs à la moyenne nationale. Le taux de policières le plus bas a été enregistré à Brantford, en Ontario (14 %) (tableau 5). Les constatations liées à la présence la plus forte et la plus faible de policières sont conformes à celles des années précédentes.

### Moins de 1 policier sur 10 a déclaré être une minorité visible

Selon les données du Recensement de 2016, 22 % de la population du Canada a été désignée comme faisant partie de la population des minorités visibles, telle que définie dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*<sup>19</sup>. En 2019, 8 % des policiers (soit une proportion inchangée par rapport à l'année précédente) et 11 % des recrues au Canada (12 % en 2018) ont déclaré être des minorités visibles. Les policiers qui ont déclaré être des minorités visibles étaient les plus nombreux au sein des services de police des Premières Nations (24 %), de la GRC (12 %) et des services de police municipaux autonomes (7 %).

Selon les données de l'enquête, parmi les plus grands services de police municipaux autonomes qui fournissent des données sur les minorités visibles<sup>20</sup>, des taux relativement élevés de policiers faisant partie de la population des minorités visibles ont été déclarés par le Service de police de Vancouver (26 %), le Service de police de Toronto (26 %) et la Police régionale de York (19 %)<sup>21</sup>. Toutefois, ces taux étaient inférieurs à la présence de personnes des minorités visibles dans ces villes. Selon les données du Recensement de 2016, 51 % de la population de Toronto étaient des minorités visibles, tout comme 49 % de la population de York et 48 % de la population de Vancouver<sup>22</sup>. À Montréal, alors que le tiers de la population a été désignée comme étant des minorités visibles, c'est le cas de 8 % de l'effectif policier de la ville.

## Parmi les policiers, 4 % ont déclaré être Autochtones

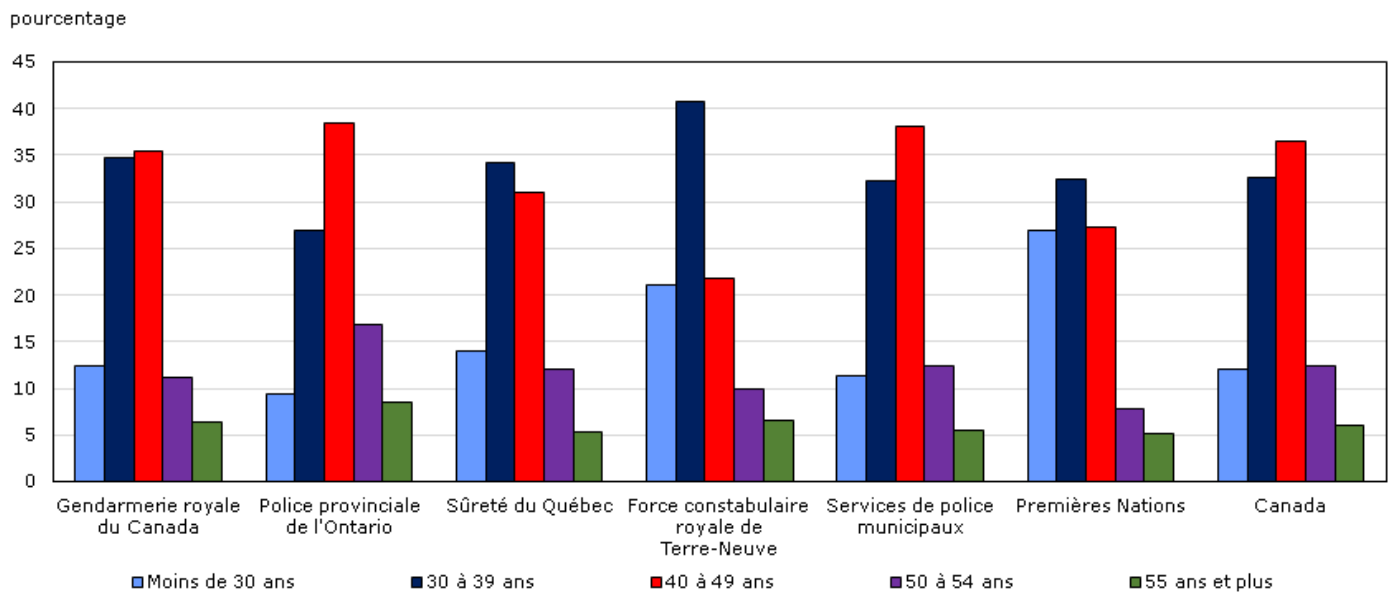
Selon les données du Recensement de 2016, on estime que le Canada compte 1 673 780 Autochtones, ce qui représente 5 % de la population du pays<sup>23</sup>. Parmi tous les policiers qui ont été dénombrés le 15 mai 2019, 4 % (ou 2 714) ont déclaré être Autochtones, tout comme 3 % (ou 69) des recrues<sup>24</sup>. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, la représentation des Autochtones au sein de l'effectif policier se situait relativement près de la proportion observée au sein de la population autochtone de ces provinces. En revanche, la proportion d'Autochtones au sein de l'effectif policier de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse était supérieure à celle observée parmi la population générale. Dans les autres provinces, la proportion d'Autochtones au sein de l'effectif policier était plus faible que celle observée parmi l'ensemble de la population<sup>25</sup>.

Au sein des services de police des Premières Nations, 63 % des policiers se sont déclarés Autochtones. Par ailleurs, la proportion de policiers autochtones s'établissait à 1 % au sein des services de police municipaux autonomes, à 2 % à la SQ et à la PPO, et à 7 % à la GRC<sup>26</sup>.

## La proportion globale de policiers de 50 ans et plus augmente

La planification de la relève de l'effectif policier et le fait de connaître le nombre d'employés susceptibles de quitter leur service représentent des éléments clés permettant aux services de police de s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour les prochaines années. En 2019, 55 % des policiers au Canada avaient 40 ans et plus (graphique 8). La proportion de policiers dans les groupes d'âge plus avancé augmente depuis 2012, année durant laquelle les données sur l'âge ont été recueillies pour la première fois. Par exemple, la proportion de policiers de 50 ans et plus a augmenté, passant de 15 % en 2012 à 18 % en 2019.

**Graphique 8**  
Répartition des policiers, selon l'âge et l'échelon du service de police, 2019



**Note :** Les renseignements sur l'âge des policiers ne sont pas disponibles pour 0,4 % des policiers embauchés par l'un des services de police au Canada. Lorsque les renseignements sur l'âge des policiers ne sont pas disponibles, ces derniers sont exclus du calcul des pourcentages.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

Le profil d'âge des policiers varie parmi les divers types de services de police. Le profil d'âge des policiers de la GRC, de la SQ et des services de police municipaux se situe relativement près du profil observé à l'échelle nationale. Cela dit, au sein de la PPO, 25 % des policiers assermentés avaient 50 ans et plus (graphique 8). En revanche, les services de police des Premières Nations<sup>27</sup> comptaient beaucoup plus de jeunes policiers; 13 % des policiers assermentés avaient 50 ans et plus.

En outre, 11 % (ou 7 297) des policiers au Canada étaient admissibles à la retraite à compter de la fin de l'année civile 2018 ou de l'exercice 2018-2019 (tableau 6). Cette proportion est relativement stable depuis 2012, année durant laquelle on a commencé à recueillir des données à l'échelle nationale sur l'admissibilité à la retraite. Parmi les différents types de services de police au Canada, les services de police des Premières Nations affichaient le plus faible pourcentage de policiers admissibles à la retraite, soit 4 %, et la GRC, le taux le plus élevé, c'est-à-dire 17 %.



## Le nombre d'employés civils des services de police continue de croître, affichant une hausse de 2 % en 2019

Les services de police sont de plus en plus composés d'employés civils, comme les commis, le personnel des communications, les gestionnaires ainsi que d'autres professionnels. Ce phénomène est peut-être attribuable à une tendance à affecter des employés non assermentés à des postes qui n'exigent pas l'autorité ou la formation spéciale d'un policier assermenté (Griffiths et autres, 2006). Il est sans doute également associé à des secteurs des services de police qui connaissent une croissance et qui nécessitent une formation spécialisée (technologies de l'information et solutions numériques, analyse des affaires et de la criminalité, relations dans le contexte des médias sociaux, mieux-être des policiers et des employés).

En plus des policiers assermentés, les services de police employaient 31 699 équivalents temps plein le 15 mai 2019, en hausse de 671 employés par rapport à 2018 (tableau 3). De ce nombre, 26 878 étaient des employés civils (85 %), 2 621 étaient des agents spéciaux (8 %) et 2 200 étaient des recrues (7 %)<sup>28</sup>.

Les recrues sont à l'origine de la majeure partie de la croissance globale du personnel civil : il y avait 540 recrues de plus en 2019 par rapport à l'année précédente. Ce sont le Service de police de Toronto et le Service de police de la Ville de Montréal qui ont le plus contribué à cette hausse, comptant respectivement 218 et 213 recrues de plus. Le nombre d'employés civils a augmenté de 50, et le nombre d'agents spéciaux, de 82.

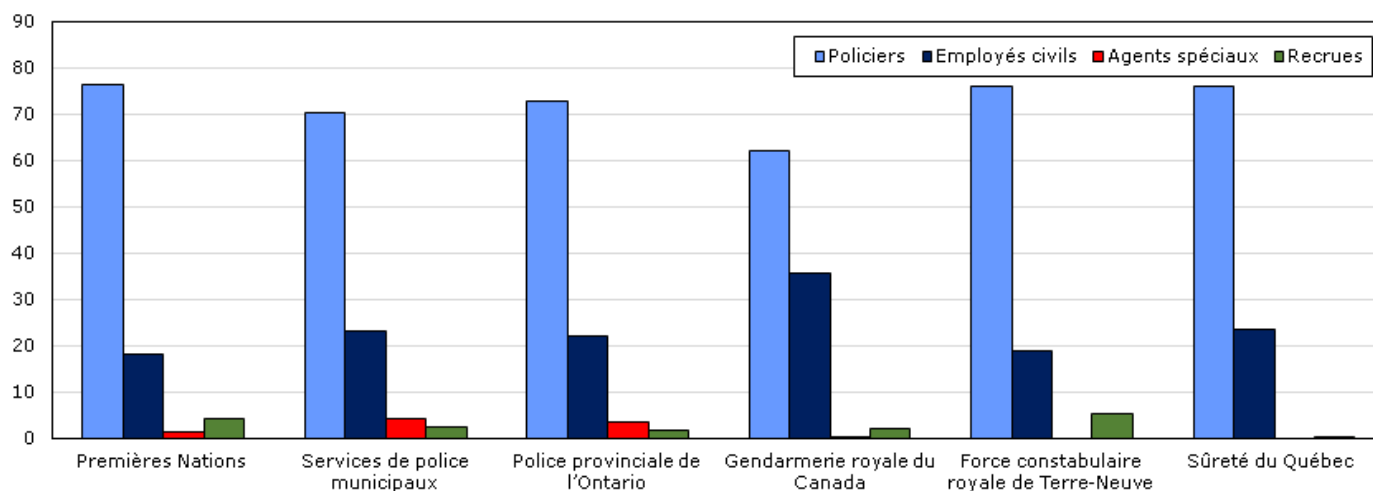
Les agents spéciaux sont des employés civils qui ont reçu un statut d'agent spécial, ce qui leur donne un pouvoir limité à titre de policier pour une fin précise, laquelle est définie dans leur nomination. Le nombre d'agents spéciaux équivalents temps plein a connu une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'employés qui n'étaient pas des policiers assermentés a augmenté de façon constante depuis le début de la collecte des données en 1962. Cette année-là, les employés qui n'étaient pas des policiers assermentés représentaient 18 % de l'effectif total des services de police, comparativement à 32 % en 2019 (tableau 3).

Parmi les différents types de corps policiers, la GRC comptait la plus forte proportion d'employés civils et d'agents spéciaux, lesquels représentaient 36 % de son effectif total<sup>29</sup>. Les employés civils et les agents spéciaux représentaient respectivement 27 %, 26 % et 24 % de l'effectif total des services de police municipaux, de la PPO et de la SQ. Enfin, la proportion d'employés civils et d'agents spéciaux était respectivement de 20 % et de 19 % au sein de l'effectif total des services de police des Premières Nations<sup>30</sup> et de la FCRTN (graphique 9).

**Graphique 9**  
Proportion de l'effectif policier, selon l'échelon du service de police, 2019

pourcentage



**Note :** Tous les chiffres du personnel, à l'exception des recrues, représentent les équivalents temps plein permanents employés par les services de police au 15 mai 2019.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.



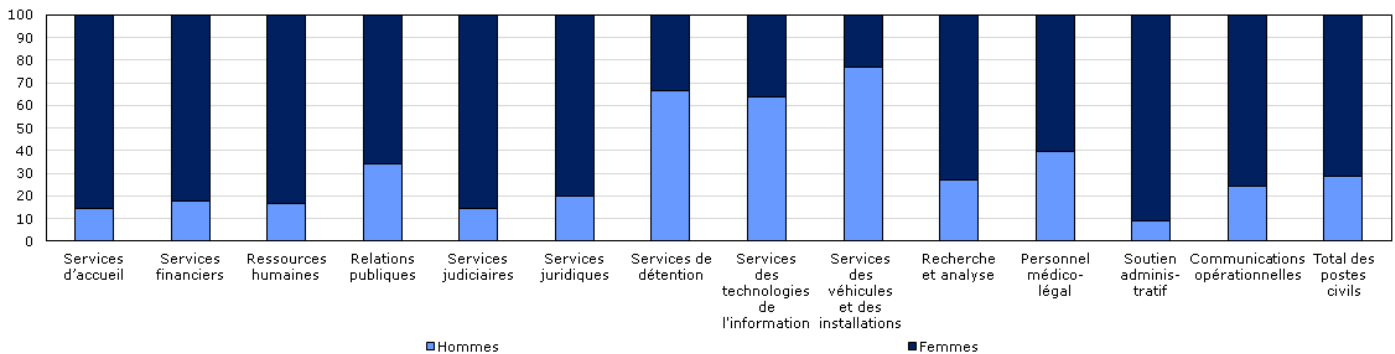
## Les femmes représentent 7 employés civils des services de police sur 10

Le 15 mai 2019, les femmes représentaient 71 % de l'effectif civil des services de police, 35 % des agents spéciaux et 26 % des recrues. Selon les services de police autres que la GRC<sup>31</sup>, les femmes occupaient surtout les postes civils suivants : soutien administratif, services d'accueil, services judiciaires, ressources humaines, finances, services juridiques et communications opérationnelles (graphique 10). Les femmes occupaient également une certaine proportion des postes non traditionnels, comme ceux relevant des domaines de la recherche, de la détention et des services médico-légaux. Dans l'ensemble, la représentation des femmes variait entre 23 % du personnel d'entretien des véhicules et 91 % du personnel administratif. Ces proportions sont demeurées constantes de 2018 à 2019.

Graphique 10

Proportion d'hommes et de femmes au sein de l'effectif civil des services de police, selon le rôle civil, Canada, 2019

pourcentage



**Note :** Ce graphique ne présente pas les autres tâches et fonctions non précisées des employés civils, mais celles-ci figurent dans le total des employés civils. Les membres de l'effectif civil de la Gendarmerie royale du Canada ont été exclus des catégories « tâches et fonctions » dans le présent graphique, puisque ces renseignements n'ont pu être fournis mais ils figurent dans la colonne « Total ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

Les cinq tâches et fonctions principales des employés civils des services de police autres que la GRC<sup>32</sup> étaient le soutien administratif (27 %), les communications opérationnelles (20 %), les services des technologies de l'information (10 %), les services d'accueil (6 %) et les services des véhicules et des installations (5 %).

## Les services de police municipaux affichent la plus grande proportion d'agents spéciaux

À mesure que la demande de services de police continue d'augmenter, certains services de police embauchent des agents spéciaux afin de leur réassigner certaines tâches. Les agents spéciaux occupent des postes relatifs au contrôle de la circulation, aux services judiciaires, au transport des prisonniers ainsi que d'autres postes qui aident à soutenir les fonctions de base au sein du service de police.

Parmi les 2 621 agents spéciaux dénombrés au Canada, 85 % travaillaient au sein de services de police municipaux autonomes. Le Service de police de Toronto (1 009) comptait le plus grand nombre d'agents spéciaux équivalents temps plein, suivi de la Police régionale de Peel (88), du Service de police de la Ville de Montréal (82) et du Service de police de Winnipeg (81). Parmi l'ensemble des services de police municipaux autonomes, 54 % des agents spéciaux travaillaient dans les services judiciaires, 26 % travaillaient dans les services de détention et 19 %, dans d'autres secteurs non précisés. Cette proportion est relativement inchangée par rapport à 2018.

## Les policiers occupent rarement des postes à temps partiel

La nécessité d'offrir un service de 24 heures, 7 jours par semaine tout en étant en mesure de répondre aux demandes de travail à temps partiel et de congés du personnel constitue un défi pour les services de police d'aujourd'hui. Les policiers de la génération des baby-boomers partent à la retraite, et les nouvelles générations de policiers recherchent un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle; la culture du travail change et le désir de s'adapter au modèle familial moderne caractérisé par deux sources de revenus et des responsabilités parentales partagées se fait ressentir (CBC News, 2012). De plus, la reconnaissance des risques associés à l'environnement de travail des services de police sur le plan de la santé physique et mentale s'accompagne d'une reconnaissance de la nécessité de répondre aux besoins des personnes touchées par cet environnement très stressant (Roufa, 2018; Ahlgren, 2017).

Les policiers qui travaillent à temps partiel sont rares au Canada. En 2019, on a dénombré 223 policiers occupant un emploi permanent à temps partiel, ce qui représente moins de 0,5 % de l'effectif total de policiers. Le travail à temps partiel était plus fréquent parmi les employés civils : 6 % occupaient un emploi permanent à temps partiel. De plus, 19 % des employés civils occupaient des postes temporaires.

Les femmes occupaient 65 % des postes à temps partiel et 50 % des postes temporaires.

## **Parmi les policiers en congé de longue durée, la majorité d'entre eux le sont pour des raisons médicales**

Au Canada, 5 090 employés permanents des services de police ont été en congé autorisé de 12 semaines et plus en 2018-2019, soit 26 employés de moins que l'année précédente. Parmi ces employés, 66 % étaient des policiers occupant un emploi permanent, 32 % étaient des employés civils et 2 % étaient des agents spéciaux<sup>33</sup>.

Parmi les policiers en congé de longue durée en 2018-2019, 67 % (ou 2 243) l'étaient pour des raisons médicales, ce qui comprend, par exemple, une invalidité de longue durée, un problème de santé mentale, une urgence médicale et toute blessure subie dans le cadre de leurs fonctions. Le nombre de policiers en congé de maladie a augmenté de 174 par rapport à l'année précédente. Les autres types de congés de longue durée comprenaient le congé parental (20 % ou 668 des policiers en congé) et d'autres types de congés (13 % ou 425). Les congés de longue durée peuvent être rémunérés ou non par le service de police.

Parmi les policiers de la PPO en congé de longue durée, 75 % l'étaient pour des raisons médicales. Par comparaison, la même constatation a été observée chez 71 % des policiers en congé de longue durée au sein de la GRC et 67 % de ceux parmi les services de police municipaux autonomes (y compris les services de police des Premières Nations)<sup>34</sup>. La FCRTN comptait la plus faible proportion de policiers en congé de longue durée pour des raisons médicales (17 %) et la plus forte proportion de policiers en congé parental (50 %).

Par ailleurs, les policiers de genre masculin étaient plus susceptibles d'être en congé de longue durée que leurs homologues de genre féminin (59 % par rapport à 41 %). Les types les plus courants de congés de longue durée étaient le congé parental et le congé de maladie chez les policières (38 % pour chaque type de congé), tandis qu'il s'agissait du congé de maladie chez leurs homologues de genre masculin (49 %).

## **Résumé**

Chaque année, les services de police doivent relever de nouveaux défis et faire face à des situations imprévues. Ainsi, ils évoluent constamment afin de répondre aux nouvelles normes et politiques, aux progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et aux besoins des diverses collectivités qu'ils desservent.

La demande de services de police continue de croître, comme en témoignent les 13,5 millions d'appels de service reçus par les corps policiers en 2018-2019, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Bien que les coûts des services de police soient en hausse, le taux de policiers pour 100 000 habitants a diminué. En 2018-2019, les coûts ont augmenté au chapitre des traitements et salaires, tout comme les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Les dépenses consacrées aux technologies de l'information se sont accrues de 9 %, bien que les dépenses affectées à l'équipement des policiers aient reculé de 12 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de policiers — le nombre de policiers pour 100 000 habitants — a diminué, bien que le nombre de recrues ait nettement augmenté en 2019, ce qui indique une tendance à la hausse du nombre de policiers.

Au fil du temps, la collecte continue de données dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière aidera les décideurs à mieux comprendre les tendances changeantes au chapitre des ressources humaines et des facteurs de coût des services de police.

## **Description de l'enquête**

L'Enquête sur l'administration policière (EAP) permet de recueillir des données sur l'effectif policier et les dépenses auprès de chacun des services de police municipaux, provinciaux et fédéraux au Canada. Sont exclus du champ de l'enquête les organismes de sécurité suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la police des chemins de fer et la police militaire, ainsi que les ministères chargés de l'application de certaines lois, par exemple, en matière d'impôt sur le revenu, de douanes et d'accise, d'immigration, de pêches et de faune. En sont également exclus les services de sécurité privés et les enquêteurs privés.

Les données figurant dans le présent article représentent l'effectif policier au 15 mai 2019 et les dépenses de fin d'année pour l'année civile 2018 ou l'exercice 2018-2019. Les chiffres sur les équivalents temps plein tiennent compte de tous les policiers assermentés occupant un emploi permanent qui étaient disponibles pour le service actif le 15 mai 2019. Les données sur les employés à temps partiel sont converties en équivalents temps plein. Les dépenses des services de police représentent les dépenses réelles de fonctionnement de ces services et comprennent les traitements et salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, telles que les coûts associés aux locaux, au carburant et à l'entretien, de même que les dépenses en immobilisations. Les données sur les dépenses correspondent aux dépenses brutes, mais excluent les fonds provenant de sources externes et les recouvrements. Ces montants sont fournis séparément.

De 2012 à 2017, l'EAP comprenait un questionnaire supplémentaire qui permettait de recueillir des renseignements détaillés sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite, le nombre d'années de service, l'âge, le niveau de scolarité, l'appartenance à une minorité visible et la langue. Certains de ces renseignements ne sont pas publiés en raison de problèmes liés à la qualité des données.

En 2018, l'EAP a été remaniée, en collaboration avec la communauté policière. La nouvelle enquête permet de recueillir le nombre de policiers, d'employés civils, d'agents spéciaux et de recrues des services de police (en équivalents temps plein). Le nombre réel d'employés, selon le statut d'employé rémunéré ou non rémunéré, permanent ou temporaire, à temps plein ou à temps partiel, est aussi recueilli. Les données relatives aux policiers sont classées selon leur grade (officiers de direction, sous-officiers ou agents de police), ainsi que selon leur genre et leur groupe d'âge. Les données sur les employés civils et les agents spéciaux sont classées selon leurs tâches et leurs fonctions au sein du service de police. D'autres renseignements sur les employés des services de police sont également tirés de l'enquête, à savoir des renseignements sur les embauches, les départs, les congés de longue durée, l'admissibilité à la retraite, l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible. D'autres questions permettent de recueillir des données sur les dépenses de fonctionnement, ventilées selon les traitements et salaires, et selon les avantages sociaux, ainsi que sur les dépenses de fonctionnement non salariales, ventilées selon le type de dépenses. Les données sur les dépenses en immobilisations sont également recueillies, puis classées selon le type de dépenses. Aussi, les montants détaillés des dépenses sont recueillis pour certains types de technologies de l'information des services de police et d'équipement des policiers. Enfin, l'enquête permet de recueillir des renseignements sur les enjeux actuels et émergents auxquels font face les services de police au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les définitions et les méthodes d'enquête, veuillez consulter la page de l'Enquête sur l'administration policière de Statistique Canada.

## Références

- AHLGREN, Astrid. 2017. « The mental health of police personnel: What we know & what we need to know and do », *The Journal of Community Safety and Well-Being*, vol. 2, n° 2 (actes de la conférence intitulée *La santé mentale du personnel policier : Ce que nous savons et ce que nous devons savoir et faire*, organisée conjointement par l'Association canadienne des chefs de police et la Commission de la santé mentale du Canada, tenue à Ottawa–Gatineau du 13 au 15 février 2017).
- ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE. 2015. *La viabilité financière des services de police, la sécurité publique et la sécurité des collectivités*.
- CBC News. 2012. *Stigma of mental illness among police officers waning, say experts*, 24 avril 2012, Ottawa.
- CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA. 2019. « Étude sur la criminalité en milieu rural au Canada », *Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale*, 42<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session.
- COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE. 2014. « Aspects économiques liés aux services de police : Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale », Chambre des communes Canada.
- CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES. 2014. *Le maintien de l'ordre au Canada au XXI<sup>e</sup> siècle : une nouvelle police pour de nouveaux défis*, Conseil des académies canadiennes, Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre, Ottawa.
- GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. 2018. « More police and resources to fight rural crime », communiqué de presse diffusé le 9 mars 2018.
- GOVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN. 2018. « Rural crime initiative receives funding in 2018-2019 budget », communiqué de presse diffusé le 10 avril 2018.
- GRIFFITHS, Curt Taylor, et autres. 2006. « Civilianization in the Vancouver Police Department », Sécurité publique Canada.
- KIEDROWSKI, John, et autres. 2013. *Points de vue des commissions de police canadiennes sur l'utilisation des paramètres de rendement pour les services de police*, Ottawa, Ontario, Sécurité publique Canada.
- LITHOPOULOS, Savvas, et Rick RUDELL. 2013. « Aboriginal policing in rural Canada: Establishing a research agenda », *International Journal of Rural Criminology*, vol. 2, n° 1.

MAZOWITA, Benjamin, et Cristine ROTENBERG. 2019. « Le Cadre canadien de mesures du rendement des services de police : des indicateurs normalisés du rendement des services de police au Canada », *Juristat*, produit n° 85-205-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAU, Samuel. 2019. « Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

ROUFA, Timothy. 2018. *Police Work and Poor Health, The Balance Careers*.

ROY, Joel, et Sharon MARCELLUS. 2019. « L'homicide au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

## Notes

1. De plus amples renseignements sur le contenu de l'enquête sont accessibles sur la page d'information de l'Enquête sur l'administration policière de Statistique Canada.
2. Ce montant est en dollars courants, lesquels expriment le coût d'un article en fonction de l'année durant laquelle la dépense est effectuée. Les variations au fil du temps sont exprimées en dollars constants.
3. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
4. Les dollars constants sont rajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. L'Indice des prix à la consommation a été utilisé pour calculer les dollars constants en fonction de l'année de base 2002 (2002 = 100).
5. Les traitements comprennent la paie ordinaire, la rémunération des heures supplémentaires et les autres paies.
6. Cette hausse est peut-être attribuable au fait que Sécurité publique Canada a récemment accru le financement affecté aux services de police des Premières Nations. Voir : Services de police dans les collectivités autochtones; Le gouvernement du Canada investit dans les installations de services de police Premières Nations et des Inuits; [tps://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2018/01/291\\_2\\_millions\\_dedollarsserontinvestispourlasecuritedescollectiv.html](https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2018/01/291_2_millions_dedollarsserontinvestispourlasecuritedescollectiv.html).
7. Les coûts comprennent les dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que les dépenses en immobilisations.
8. Comprend les appels effectués par les citoyens, les appels d'initiative policière et les appels d'origine inconnue. Afin de réduire le fardeau de réponse, dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière de 2019, on a recueilli des données sur le nombre total d'appels de service uniquement, et non sur le type d'appels.
9. L'élaboration des questions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue, la collecte des données et l'analyse des résultats ont été financées par Sécurité publique Canada.
10. Le nombre d'heures de formation consacrées au test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP), au cours d'appoint sur le TNSAP et à la certification d'expert en reconnaissance de drogues (ERD) ne comprend pas les heures de formation que les policiers du Québec auraient suivies à l'École nationale de police du Québec.
11. Le taux de policiers est fondé sur le nombre de policiers qui occupaient un emploi permanent (en équivalents temps plein) dans un service de police le 15 mai 2019. Il n'inclut pas les recrues ni les policiers qui occupaient un emploi temporaire. Le nombre total de policiers et le taux de policiers tiennent compte des services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que des services de police des Premières Nations. Comprend le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
12. Dans le présent article, les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.
13. En 2015, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) a mis en œuvre un nouveau modèle de facturation municipal; celui-ci reflète le modèle de prestation de services intégrés de la province, lequel ne répartit pas le nombre de policiers selon les limites municipales ou des contrats municipaux. Par conséquent, les contrats municipaux de la PPO ne précisent pas un nombre fixe ou statique de policiers affectés à ses services de police, comme le précise l'Enquête sur l'administration policière. Par conséquent, depuis 2015, les données sur les ressources policières de la PPO ne sont disponibles qu'à l'échelon provincial, et Statistique Canada n'est plus en mesure de produire ces données pour les régions métropolitaines de recensement de l'Ontario. En revanche, le présent article comprend les données des services de police qui desservent un territoire comptant 100 000 habitants et plus. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police, puisque certains d'entre eux sont régionaux, et d'autres non.
14. Pour les besoins du présent article, une variation est considérée comme stable ou inchangée par rapport à l'année précédente si, après arrondissement, sa valeur correspond à 0.
15. Au Canada, on compte 50 services de police municipaux qui desservent un territoire comptant 100 000 habitants et plus. Un service de police a été exclu aux fins du respect des exigences en matière de confidentialité prévues par la *Loi sur la statistique*.



16. Le taux de policiers de la Police régionale d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, est de 209 policiers pour 100 000 habitants. Cependant, ce taux exclut le nombre de policiers du détachement d'Halifax de la GRC couvrant les régions rurales qui ne sont pas desservies par la Police régionale d'Halifax. Lorsque les policiers du détachement d'Halifax de la GRC couvrant les régions rurales ainsi que la population de ce territoire sont inclus dans le calcul, le taux de policiers de la Police régionale d'Halifax se chiffre à environ 166 policiers pour 100 000 habitants.
17. Comprend les policiers qui occupent un emploi permanent et exclut tout policier embauché par le service de police à titre d'employé contractuel, occasionnel ou temporaire.
18. Au Canada, on compte 50 services de police municipaux qui desservent un territoire comptant 100 000 habitants et plus. Un service de police a été exclu aux fins du respect des exigences en matière de confidentialité prévues par la *Loi sur la statistique*.
19. Le terme « minorité visible » indique si une personne appartient ou n'appartient pas à l'une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ainsi qu'au groupe de minorité visible auquel elle appartient, le cas échéant. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend principalement les personnes des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. Les données de 2016 sont tirées du Recensement de la population.
20. L'appellation « grand service de police municipal » désigne les services de police qui desservaient un territoire comptant 100 000 habitants et plus en 2019. L'appellation « petit service de police municipal » désigne les services de police qui desservaient un territoire comptant moins de 100 000 habitants en 2019.
21. Ces données sont recueillies auprès des services de police dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire des employés. Les questions sur l'appartenance à une minorité visible ont produit le résultat « inconnus » pour 25 % des policiers au pays, et le résultat « non recueillis par le service de police » dans le cas d'environ 17 % des policiers. Les questions sur l'identité autochtone (fondées sur la variable « identité autochtone ») ont produit le résultat « inconnus » pour 22 % des policiers au pays, et le résultat « non recueillis par le service de police » dans le cas d'environ 20 % des policiers. Il n'est pas possible de désagréger davantage les données.
22. Les données présentées reposent sur des comparaisons entre les divisions du Recensement de 2016 et les territoires des services de police, dont les limites ne correspondent peut-être pas aux mêmes subdivisions de recensement (SDR).
23. Les données sur l'identité autochtone sont recueillies au moyen de la variable « identité autochtone ». Cette variable désigne le fait de se considérer ou non comme faisant partie des peuples autochtones du Canada, c'est-à-dire comme appartenant aux Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), aux Métis ou aux Inuits, comme étant un Indien inscrit ou un Indien visé par un traité (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada), ou comme appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne. Au paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, il est précisé que les « peuples autochtones du Canada » s'entendent notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Les données de 2016 sont tirées du Recensement de la population.
24. Pour les besoins de l'Enquête sur l'administration policière, ont une identité autochtone les personnes considérées comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits ou non inscrits) ou comme étant des Métis ou des Inuits.
25. Les chiffres de population sont fournis par le Centre de démographie de Statistique Canada.
26. Ces données sont recueillies auprès des services de police dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire des employés. Les questions sur l'appartenance à une minorité visible ont produit le résultat « inconnus » pour 25 % des policiers au pays, et le résultat « non recueillis par le service de police » dans le cas d'environ 17 % des policiers. Les questions sur l'identité autochtone (fondées sur la variable « identité autochtone ») ont produit le résultat « inconnus » pour 22 % des policiers au pays, et le résultat « non recueillis par le service de police » dans le cas d'environ 20 % des policiers.
27. Comprend uniquement les services visés par une entente établie de services autoadministrés.
28. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
29. L'effectif total comprend tous les policiers équivalents temps plein (officiers de direction, sous-officiers et agents de police), les employés civils et les agents spéciaux équivalents temps plein, ainsi que le nombre de recrues déclaré le 15 mai 2019.
30. Comprend uniquement les services visés par une entente établie de services autoadministrés.
31. La Gendarmerie royale du Canada a déclaré le nombre total d'employés civils et d'agents spéciaux, mais n'a pas été en mesure de fournir de renseignements sur leurs tâches ou leurs fonctions.
32. La Gendarmerie royale du Canada a déclaré le nombre total d'employés civils et d'agents spéciaux, mais n'a pas été en mesure de fournir de renseignements sur leurs tâches ou leurs fonctions.
33. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
34. Les données de la Sûreté du Québec ne peuvent pas être diffusées à l'heure actuelle.

## Tableaux de données détaillés

**Tableau 1**  
**Dépenses de fonctionnement des services de police, en dollars courants et en dollars constants (2002), Canada, 1987-1988 à 2018-2019**

Année	Dollars courants <sup>1</sup>				Dollars constants (2002) <sup>2</sup>			
	Dépenses totales <sup>3</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant <sup>4</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Dépenses totales <sup>3</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant <sup>4</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
		milliers de dollars		pourcentage		dollars		pourcentage
1987-1988	4 027 809	6,8	152	5,4	5 880 013	2,3	222	0,9
1988-1989	4 389 414	9,0	164	7,6	6 164 908	4,8	230	3,5
1989-1990	4 684 760	6,7	172	4,8	6 263 049	1,6	230	-0,2
1990-1991	5 247 646	12,0	189	10,3	6 693 426	6,9	242	5,3
1991-1992	5 426 887	3,4	194	2,2	6 554 211	-2,1	234	-3,2
1992-1993	5 716 833	5,3	202	4,1	6 805 754	3,8	240	2,6
1993-1994	5 790 165	1,3	202	0,2	6 764 212	-0,6	236	-1,7
1994-1995	5 783 656	-0,1	199	-1,2	6 748 723	-0,2	233	-1,3
1995-1996	5 766 630	-0,3	197	-1,3	6 582 911	-2,5	225	-3,5
1996-1997	5 856 055	1,6	198	0,5	6 587 238	0,1	222	-1,0
1997-1998	5 989 022	2,3	200	1,3	6 625 024	0,6	222	-0,4
1998-1999	6 209 756	3,7	206	2,8	6 801 486	2,7	226	1,8
1999-2000	6 395 380	3,0	210	2,2	6 884 155	1,2	226	0,4
2000-2001	6 798 772	6,3	222	5,3	7 126 596	3,5	232	2,6
2001-2002	7 270 027	6,9	234	5,8	7 433 565	4,3	240	3,2
2002-2003	7 827 322	7,7	250	6,5	7 827 322	5,3	250	4,2
2003-2004	8 324 196	6,3	263	5,4	8 097 467	3,5	256	2,5
2004-2005	8 758 213	5,2	274	4,2	8 365 055	3,3	262	2,3
2005-2006	9 281 879	6,0	288	5,0	8 674 653	3,7	269	2,7
2006-2007	9 877 071	6,4	303	5,3	9 053 227	4,4	278	3,3
2007-2008	10 544 769	6,8	321	5,7	9 457 192	4,5	288	3,5
2008-2009	11 449 953	8,6	344	7,4	10 035 016	6,1	302	5,0
2009-2010	12 314 195	7,5	366	6,3	10 764 157	7,3	320	6,0
2010-2011	12 651 406	2,7	372	1,6	10 859 576	0,9	319	-0,2
2011-2012	12 952 744	2,4	377	1,4	10 802 955	-0,5	315	-1,5
2012-2013	13 550 728	4,6	390	3,5	11 134 534	3,1	321	2,0
2013-2014	13 596 407	0,3	388	-0,7	11 071 992	-0,6	316	-1,6
2014-2015	13 881 108	2,1	392	1,1	11 087 147	0,1	313	-0,9
2015-2016	14 208 589	2,4	398	1,6	11 223 214	1,2	314	0,5
2016-2017	14 669 412	3,2	406	2,1	11 424 776	1,8	316	0,6
2017-2018	15 144 253	3,2	414	2,0	11 613 691	1,7	318	0,4
2018-2019	15 670 293	3,5	423	2,0	11 746 847	1,1	317	-0,3

1. Il s'agit des dollars qui constituent le coût des articles en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été achetés.

2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont rajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. L'Indice des prix à la consommation (IPC) a été utilisé pour calculer les dollars constants en fonction de l'année de base 2002 (2002 = 100). Il convient de noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'IPC utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Les dépenses en immobilisations et les recettes, les recouvrements et les autres coûts qui font partie des dépenses en immobilisations du service de police sont exclus.

4. Les coûts par habitant sont calculés selon les statistiques démographiques fondées sur les estimations du Recensement de 2016. Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note** : Alors que la plupart des données sur l'effectif policier obtenues dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (le 15 mai 2019 pour ce qui est des données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2018 en ce qui concerne les données les plus récentes).

**Source** : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation et Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.



**Tableau 2**  
**Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2018-2019**

Province ou territoire	Services de police municipaux <sup>2</sup>					Services de police provinciaux <sup>3</sup>			
	Population en 2018 <sup>1</sup>	Dépenses de fonctionnement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente <sup>4</sup>	Dépenses en immobilisations	Dépenses totales	Dépenses de fonctionnement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente <sup>4</sup>	Dépenses en immobilisations	Dépenses totales
		nombre	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	milliers de dollars
Terre-Neuve-et-Labrador	525 604	...	...	...	...	58 404	-1	440	58 844
Île-du-Prince-Édouard	153 584	17 056	24	259	17 316	...	...	...	...
Nouvelle-Écosse	959 500	149 267	2	2 266	151 532	...	...	...	...
Nouveau-Brunswick	770 921	67 723	-3	2 123	69 846	...	...	...	...
Québec	8 387 632	1 665 582	10	13 619	1 679 202	1 079 570	6	34 857	1 114 427
Ontario <sup>5</sup>	14 318 545	4 118 758	3	203 209	4 321 968	1 183 865	3	27 181	1 211 046
Manitoba	1 353 403	321 683	3	4 566	326 248	...	...	...	...
Saskatchewan <sup>6</sup>	1 162 978	235 476	10	8 980	244 457	...	...	...	...
Alberta	4 300 721	1 024 106	4	90 474	1 114 580	...	...	...	...
Colombie-Britannique	5 001 170	612 201	4	14 205	626 406	...	...	...	...
Yukon	40 612	...	...	...	...	...	...	...	...
Territoires du Nord-Ouest	44 956	...	...	...	...	...	...	...	...
Nunavut	38 139	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>7</sup></b>	<b>37 057 765</b>	<b>8 211 853</b>	<b>5</b>	<b>339 701</b>	<b>8 551 554</b>	<b>2 321 840</b>	<b>4</b>	<b>62 478</b>	<b>2 384 317</b>
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Canada</b>	<b>37 057 765</b>	<b>8 211 853</b>	<b>5</b>	<b>339 701</b>	<b>8 551 554</b>	<b>2 321 840</b>	<b>4</b>	<b>62 478</b>	<b>2 384 317</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 2 — continué**  
**Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2018-2019**

Province ou territoire	Gendarmerie royale du Canada						Dépenses totales en immob- ilisations	Dépenses totales
	Dépenses liées aux contrats de services policiers <sup>8</sup>	Dépenses liées aux services policiers fédéraux et internationaux <sup>9</sup>	Dépenses liées au soutien et aux services fonctionnels <sup>10</sup>	Dépenses de fonction- nement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente <sup>4</sup>			
	milliers de dollars				pourcentage	milliers de dollars		
Terre-Neuve-et-Labrador	82 108	10 116	10 444	102 668	-14	4 939	107 607	
Île-du-Prince-Édouard	17 847	2 683	2 463	22 992	-1	1 092	24 085	
Nouvelle-Écosse	143 453	16 250	18 111	177 815	-5	16 902	194 717	
Nouveau-Brunswick	117 346	18 303	18 463	154 113	-9	6 324	160 437	
Québec	...	218 261	43 542	261 802	23	20 204	282 006	
Ontario <sup>5</sup>	237	263 611	67 161	331 009	-6	10 488	341 497	
Manitoba	189 694	13 158	22 610	225 461	3	11 626	237 087	
Saskatchewan <sup>6</sup>	227 071	13 313	41 855	282 239	-1	15 646	297 884	
Alberta	514 733	46 372	43 290	604 396	-1	29 078	633 474	
Colombie-Britannique	993 418	97 120	84 089	1 174 626	-4	54 183	1 228 809	
Yukon	33 592	1 963	3 507	39 062	1	1 313	40 376	
Territoires du Nord-Ouest	56 351	1 932	3 847	62 130	-3	1 336	63 466	
Nunavut	56 465	1 874	3 980	62 319	-4	3 101	65 421	
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>7</sup></b>	<b>2 432 313</b>	<b>704 956</b>	<b>363 363</b>	<b>3 500 632</b>	<b>-2</b>	<b>176 234</b>	<b>3 676 866</b>	
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	308 227	227 169	1 100 572	1 635 968	8	115 328	1 751 296	
<b>Canada</b>	<b>2 740 540</b>	<b>932 125</b>	<b>1 463 935</b>	<b>5 136 601</b>	<b>1</b>	<b>291 562</b>	<b>5 428 163</b>	

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 2 — fin**  
**Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2018-2019**

Province ou territoire	Dépenses totales au chapitre des services policiers			
	Dépenses de fonctionnement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente <sup>4</sup>	Dépenses totales en immobilisations	Dépenses totales
	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	
Terre-Neuve-et-Labrador	161 072	-10	5 379	166 452
Île-du-Prince-Édouard	40 049	9	1 352	41 400
Nouvelle-Écosse	327 081	-2	19 168	346 249
Nouveau-Brunswick	221 836	-7	8 447	230 282
Québec	3 006 955	10	68 681	3 075 635
Ontario <sup>5</sup>	5 633 632	3	240 879	5 874 511
Manitoba	547 144	3	16 192	563 336
Saskatchewan <sup>6</sup>	517 715	4	24 626	542 341
Alberta	1 628 502	2	119 552	1 748 054
Colombie-Britannique	1 786 828	-2	68 388	1 855 215
Yukon	39 062	1	1 313	40 376
Territoires du Nord-Ouest	62 130	-3	1 336	63 466
Nunavut	62 319	-4	3 101	65 421
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>7</sup></b>	<b>14 034 325</b>	<b>3</b>	<b>578 413</b>	<b>14 612 738</b>
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	1 635 968	8	115 328	1 751 296
<b>Canada</b>	<b>15 670 293</b>	<b>3</b>	<b>693 741</b>	<b>16 364 034</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2018 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

2. Comprend les services de police municipaux autonomes (c.-à-d. les municipalités qui sont desservies par un service de police non associé à un service de police provincial ou à la Gendarmerie royale du Canada [GRC]). Comprend également les services de police des Premières Nations qui ne sont ni assurés par les services de police provinciaux ni par la GRC.

3. Comprend les corps de police provinciaux qui fournissent des services policiers aux municipalités et aux régions rurales et qui patrouillent sur les routes provinciales.

Plus précisément, ces corps de police comprennent la Force constabulaire royale de Terre-Neuve, la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario.

4. Le calcul des variations en pourcentage d'une année à l'autre est fondé sur des montants en dollars courants non arrondis.

5. Exclut le personnel affecté aux opérations et au Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

6. Exclut le personnel affecté à l'École de la GRC, Division Dépôt, et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

8. Comprend les contrats de services policiers dans les provinces et territoires, dans les municipalités et dans les collectivités autochtones.

9. Comprend les programmes policiers fédéraux (enquêtes générales, enquêtes fondées sur des projets, renseignements criminels, services de protection, mobilisation du public et soutien des opérations) et les opérations policières internationales (missions de maintien de la paix, missions de renforcement des capacités et missions de liaison).

10. Comprend ce qui suit : les services techniques et le soutien opérationnel; le soutien scientifique et technique et le soutien aux enquêtes; le Programme canadien des armes à feu; la formation avancée des policiers; les paiements de transfert; les services internes; la culture et le patrimoine des services de police au Canada.

**Note** : Alors que la plupart des données sur l'effectif policier obtenues dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (le 15 mai 2019

pour ce qui est des données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2018 en ce qui concerne les données les plus récentes).

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 3**  
**Tendances de l'effectif policier, Canada, 1962 à 2019**

Année	Policiers <sup>1</sup>			Employés civils <sup>2,3</sup>			Effectif total	Policiers en proportion de l'effectif total	Employés civils en proportion de l'effectif total	Ratio policiers-employés civils
	Total	pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage <sup>4</sup>	Total	pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage <sup>4</sup>				
	nombre	taux <sup>5</sup>	pourcentage	nombre	taux <sup>5</sup>	pourcentage				
1962	26 129	140,6	...	5 699	30,7	...	31 828	82,1	17,9	4,6
1963	27 333	144,4	2,7	5 935	31,4	2,3	33 268	82,2	17,8	4,6
1964	28 823	149,4	3,5	6 655	34,5	9,9	35 478	81,2	18,8	4,3
1965	30 146	153,5	2,7	7 133	36,3	5,2	37 279	80,9	19,1	4,2
1966	32 086	160,3	4,4	7 583	37,9	4,4	39 669	80,9	19,1	4,2
1967	33 792	165,8	3,4	8 018	39,3	3,7	41 810	80,8	19,2	4,2
1968	34 887	168,5	1,6	8 351	40,3	2,5	43 238	80,7	19,3	4,2
1969	36 342	173,0	2,7	8 963	42,7	6,0	45 305	80,2	19,8	4,1
1970	37 949	178,2	3,0	9 936	46,7	9,4	47 885	79,3	20,7	3,8
1971	40 148	182,8	2,6	10 597	48,3	3,4	50 745	79,1	20,9	3,8
1972	41 214	185,5	1,5	11 762	52,9	9,5	52 976	77,8	22,2	3,5
1973	43 142	191,8	3,4	12 297	54,7	3,4	55 439	77,8	22,2	3,5
1974	45 276	198,5	3,5	12 085	53,0	-3,1	57 361	78,9	21,1	3,7
1975	47 713	206,2	3,9	13 794	59,6	12,5	61 507	77,6	22,4	3,5
1976	48 213	205,6	-0,3	14 377	61,3	2,9	62 590	77,0	23,0	3,4
1977	48 764	205,5	0,0	15 231	64,2	4,7	63 995	76,2	23,8	3,2
1978	48 705	203,2	-1,1	15 749	65,7	2,3	64 454	75,6	24,4	3,1
1979	48 990	202,4	-0,4	15 001	62,0	-5,6	63 991	76,6	23,4	3,3
1980	49 841	203,3	0,4	16 410	66,9	7,9	66 251	75,2	24,8	3,0
1981	50 563	203,7	0,2	16 999	68,5	2,4	67 562	74,8	25,2	3,0
1982	50 539	201,2	-1,2	17 738	70,6	3,1	68 277	74,0	26,0	2,8
1983	50 081	197,4	-1,9	17 342	68,4	-3,1	67 423	74,3	25,7	2,9
1984	50 010	195,3	-1,1	17 503	68,4	0,0	67 513	74,1	25,9	2,9
1985	50 351	194,8	-0,3	17 702	68,5	0,1	68 053	74,0	26,0	2,8
1986	51 425	197,0	1,1	18 273	70,0	2,2	69 698	73,8	26,2	2,8
1987	52 510	198,5	0,8	19 558	73,9	5,6	72 068	72,9	27,1	2,7
1988	53 312	199,0	0,2	19 407	72,4	-2,1	72 719	73,3	26,7	2,7
1989	54 211	198,7	-0,1	19 526	71,6	-1,2	73 737	73,5	26,5	2,8
1990	56 034	202,3	1,8	19 259	69,5	-2,8	75 293	74,4	25,6	2,9
1991	56 768	202,5	0,1	19 440	69,4	-0,3	76 208	74,5	25,5	2,9
1992	56 992	200,9	-0,8	20 059	70,7	2,0	77 051	74,0	26,0	2,8
1993	56 901	198,4	-1,3	19 956	69,6	-1,6	76 857	74,0	26,0	2,9
1994	55 859	192,6	-2,9	19 492	67,2	-3,4	75 351	74,1	25,9	2,9
1995	55 008	187,7	-2,5	19 259	65,7	-2,2	74 267	74,1	25,9	2,9
1996	54 323	183,5	-2,3	19 603	66,2	0,7	73 926	73,5	26,5	2,8
1997	54 719	183,0	-0,3	19 679	65,8	-0,6	74 398	73,5	26,5	2,8
1998	54 763	181,6	-0,7	19 383	64,3	-2,3	74 146	73,9	26,1	2,8
1999	55 321	182,0	0,2	20 169	66,3	3,2	75 490	73,3	26,7	2,7

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 3 — fin**  
**Tendances de l'effectif policier, Canada, 1962 à 2019**

Année	Policiers <sup>1</sup>			Employés civils <sup>2,3</sup>			Effectif total	Policiers en proportion de l'effectif total	Employés civils en proportion de l'effectif total	Ratio policiers-employés civils
	Total	pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage <sup>4</sup>	Total	pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage <sup>4</sup>				
	nombre	taux <sup>5</sup>	pourcentage	nombre	taux <sup>5</sup>	pourcentage				
2000	55 954	182,3	0,2	19 917	64,9	-2,2	75 871	73,7	26,3	2,8
2001	57 076	184,0	0,9	19 982	64,4	-0,7	77 058	74,1	25,9	2,9
2002	58 422	186,3	1,3	20 732	66,1	2,6	79 154	73,8	26,2	2,8
2003	59 412	187,8	0,8	21 476	67,9	2,7	80 888	73,4	26,6	2,8
2004	59 800	187,2	-0,3	22 212	69,5	2,5	82 012	72,9	27,1	2,7
2005	61 026	189,3	1,1	23 391	72,5	4,3	84 417	72,3	27,7	2,6
2006	62 461	191,8	1,3	23 911	73,4	1,2	86 372	72,3	27,7	2,6
2007	64 134	195,0	1,7	25 295	76,9	4,8	89 429	71,7	28,3	2,5
2008	65 283	196,4	0,7	25 630	77,1	0,2	90 913	71,8	28,2	2,5
2009	67 243	200,0	1,8	27 056	80,5	4,4	94 299	71,3	28,7	2,5
2010	69 068	203,1	1,6	27 357	80,4	0,0	96 425	71,6	28,4	2,5
2011	69 424	202,2	-0,5	28 142	82,0	1,9	97 566	71,2	28,8	2,5
2012	69 505	200,2	-1,0	28 202	81,2	-0,9	97 707	71,1	28,9	2,5
2013	69 250	197,4	-1,4	27 870	79,4	-2,2	97 120	71,3	28,7	2,5
2014	68 806	194,2	-1,6	28 425	80,2	1,0	97 231	70,8	29,2	2,4
2015	68 772	192,6	-0,8	28 371	79,5	-0,9	97 143	70,8	29,2	2,4
2016	68 859	190,7	-1,0	28 436	78,7	-0,9	97 295	70,8	29,2	2,4
2017	69 025	188,9	-0,9	29 052	79,5	1,0	98 077	70,4	29,6	2,4
2018 <sup>f</sup>	68 532	184,9	-2,1	31 027	83,7	5,3	99 559	68,8	31,2	2,2
2019	68 718	182,8	-1,1	31 699	84,3	0,7	100 417	68,4	31,6	2,2

... n'ayant pas lieu de figurer

<sup>f</sup> révisé

1. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

2. Comprend les travailleurs civils employés par les services de police qui occupent des postes permanents tels que ceux de commis, de répartiteur, de gestionnaire, de cadet, d'agent spécial, d'agent de sécurité, de brigadier scolaire et d'agent chargé de l'application des règlements municipaux. L'Enquête sur l'administration policière permet uniquement de recueillir des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la Gendarmerie royale du Canada et de certains services de police, ils ne sont pas représentés dans les données de l'enquête.

3. Les agents spéciaux et les recrues étaient compris dans le dénombrement des employés civils avant 2017. En 2018, Statistique Canada a commencé à recueillir les chiffres concernant les agents spéciaux et les recrues au moyen d'une question distincte, mais ceux-ci ont été ajoutés aux chiffres concernant les employés civils aux fins de comparabilité dans le présent tableau.

4. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

5. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2019 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note** : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 2018. Les données sur l'effectif policier sont relevées le jour de l'instantané (le 15 mai 2019 pour ce qui est des données les plus récentes). D'autres données sont offertes au tableau 35-10-0076 de Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 4**  
**Policiers selon l'échelon du service de police et selon la province ou le territoire, 2019**

Province ou territoire	Population en 2019 <sup>1</sup>	Services de police municipaux <sup>2</sup>	Services de police provinciaux <sup>3</sup>	Gendarmerie royale du Canada		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage <sup>6</sup>	
				Contrats de services policiers <sup>4</sup>	Services policiers fédéraux et autres <sup>5</sup>			2018 à 2019	2009 à 2019
			nombre				taux	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	521 542	...	400	427	75	902	173	1,0	-2,5
Île-du-Prince-Édouard	156 947	97	...	96	22	215	137	-2,8	-18,3
Nouvelle-Écosse	971 395	885	...	846	121	1 852	191	-1,6	-4,7
Nouveau-Brunswick	776 827	433	...	703	115	1 251	161	1,0	-11,5
Québec	8 484 965	9 303	5 433	...	886	15 622	184	-2,6	-7,0
Ontario <sup>7</sup>	14 566 547	17 989	5 602	...	1 749	25 340	174	-1,7	-11,5
Manitoba	1 369 465	1 579	...	913	129	2 621	191	1,5	-7,4
Saskatchewan <sup>8</sup>	1 174 462	1 079	...	1 171	130	2 380	203	1,9	-1,8
Alberta	4 371 316	4 410	...	2 877	401	7 687	176	0,7	4,4
Colombie-Britannique	5 071 336	2 553	...	5 972	765	9 290	183	-0,9	-6,3
Yukon <sup>9</sup>	40 854	...	...	120	11	131	321	-1,3	-11,3
Territoires du Nord-Ouest <sup>9</sup>	44 826	...	...	175	19	194	433	4,9	-4,7
Nunavut <sup>9</sup>	38 780	...	...	121	14	135	348	-2,4	-9,2
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>10</sup></b>	<b>37 589 262</b>	<b>38 326</b>	<b>11 435</b>	<b>13 421</b>	<b>4 437</b>	<b>67 618</b>	<b>180</b>	<b>-1,2</b>	<b>-7,5</b>
Opérations et Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada	...	...	...	...	849	849	...	...	...
École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	...	...	...	...	252	252	...	...	...
<b>Canada</b>	<b>37 589 262</b>	<b>38 326</b>	<b>11 435</b>	<b>13 421</b>	<b>5 537</b>	<b>68 718</b>	<b>183</b>	<b>-1,1</b>	<b>-8,6</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2019 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

2. Comprend les services de police municipaux autonomes (c.-à-d. les municipalités qui sont desservies par un service de police non associé à un service de police provincial ou à la Gendarmerie royale du Canada [GRC]). Comprend également les services de police des Premières Nations qui ne sont ni assurés par les services de police provinciaux ni par la GRC.

3. Comprend les corps de police provinciaux qui fournissent des services policiers aux municipalités et aux régions rurales et qui patrouillent sur les routes provinciales. Plus précisément, ces corps de police comprennent la Force constabulaire royale de Terre-Neuve, la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario.

4. Comprend les contrats de services policiers dans les provinces et territoires, dans les municipalités et dans les collectivités autochtones. Désigne les services policiers provinciaux et municipaux qui sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada.

5. Comprend les services policiers fédéraux et l'administration des services et des divisions. Comprend les programmes policiers fédéraux (enquêtes générales, enquêtes fondées sur des projets, renseignements criminels, services de protection, mobilisation du public et soutien des opérations).

6. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

7. Exclut le personnel affecté aux opérations et au Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

8. Exclut le personnel affecté à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

9. La Gendarmerie royale du Canada est le seul corps de police au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

10. Exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

**Note** : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 2018. Les données sur l'effectif policier sont relevées le jour de l'instantané (le 15 mai 2019 pour ce qui est des données les plus récentes). Les chiffres des policiers présentés dans ce tableau sont fondés sur les chiffres des policiers permanents à temps plein et à temps partiel en équivalents temps plein.**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.



**Tableau 5**  
**Services de police municipaux desservant une population de 100 000 habitants et plus, Canada, 2019**

Services de police municipaux <sup>1</sup>	Policiers <sup>3</sup>					Embauches <sup>6</sup>	Départs <sup>6</sup>	Gain net ou perte nette : embauches et départs <sup>6</sup>	Policiers admissibles à la retraite <sup>6</sup>
	Population en 2018 <sup>2</sup>	Nombre de policiers en 2019	Policiers pour 100 000 habitants en 2019 <sup>4</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente <sup>5</sup>	Pourcentage de policières en 2019				
	nombre		taux	pourcentage		nombre			pourcentage
Service de police de Toronto, Ont.	2 956 024	4 790	162	-3	19	214	294	-80	9
Service de police de la Ville de Montréal, Qc	2 029 374	4 295	212	-5	33	139	172	-33	13
Police régionale de Peel, Ont.	1 404 628	2 022	144	1	19	116	74	42	3
Service de police de Calgary, Alb.	1 311 833	2 123	162	6	27	68	64	4	0
Police régionale de York, Ont.	1 150 672	1 543	134	3	20	131	75	56	5
Service de police d'Ottawa, Ont.	1 007 501	1 223	121	-1	22	71	47	24	6
Service de police d'Edmonton, Alb.	1 004 947	1 885	188	0	20	91	70	21	7
Service de police de Winnipeg, Man.	753 674	1 405	186	2	16	22	41	-19	8
Police régionale de Durham, Ont.	683 604	904	132	3	20	61	41	20	7
Service de police de Vancouver, C.-B.	678 308	1 330	196	-1	26	37	48	-11	9
Police régionale de Halton, Ont.	580 014	714	123	5	22	50	34	16	6
Police régionale de Waterloo, Ont.	579 145	757	131	-1	22	31	37	-6	8
Service de police de la Ville de Québec, Qc	578 781	719	124	-1	27	34	24	10	3
Surrey, C.-B. (GRC)	568 158	798	140	2	21	69	23	46	6
Service de police de Hamilton, Ont.	567 979	X	X	X	X	X	X	X	X
Police régionale de Niagara, Ont.	472 448	720	152	2	17	38	21	17	7
Service de police de Laval, Qc	432 858	586	135	1	31	0	24	-24	9
Service de police de Longueuil, Qc	421 842	611	145	0	35	20	35	-15	6
Service de police de London, Ont.	414 959	590	142	-3	22	19	26	-7	7
Service de police de la Ville de Gatineau, Qc	282 596	393	139	-1	23	44	8	36	3
Service de police de Saskatoon, Sask.	268 188	465	173	0	23	5	8	-3	8
Police régionale d'Halifax, N.-É. <sup>7</sup>	253 841	530	209	-1	20	15	13	2	11
Burnaby, C.-B. (GRC)	248 071	292	118	1	22	27	4	23	9
Service de police de Regina, Sask.	233 170	397	170	-1	24	7	12	-5	3
Service de police de Windsor, Ont.	229 787	471	205	11	17	55	24	31	8
Richmond, C.-B. (GRC) <sup>8</sup>	209 838	245	117	7	21	34	2	32	7
Régie inter. Richelieu–Saint-Laurent, Qc	209 246	214	102	2	26	44	46	-2	6
St. John's, T.-N.-L.	208 289	335	161	3	30	43	15	28	16

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 5 — fin**  
**Services de police municipaux desservant une population de 100 000 habitants et plus, Canada, 2019**

	Policiers <sup>3</sup>							Gain net ou perte nette : embauches et départs <sup>6</sup>	Policiers admissibles à la retraite <sup>6</sup>
	Population en 2018 <sup>2</sup>	Nombre de policiers en 2019	Policiers pour 100 000 habitants en 2019 <sup>4</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente <sup>5</sup>	Pourcentage de policières en 2019	Embauches <sup>6</sup>	Départs <sup>6</sup>		
Services de police municipaux <sup>1</sup>	nombre		taux	pourcentage			nombre		pourcentage
Service de police du Grand Sudbury, Ont.	168 141	261	155	0	18	10	4	6	7
Service de police de Sherbrooke, Qc	166 863	209	125	3	24	18	8	10	8
Canton de Langley, C.-B. (GRC) <sup>9</sup>	156 931	208	133	2	26	18	5	13	10
Service de police d'Abbotsford, C.-B.	153 866	214	139	3	19	20	9	11	5
Coquitlam, C.-B. (GRC)	149 450	171	114	4	27	17	7	10	9
Service de police de Saguenay, Qc	148 053	187	126	0	22	0	6	-6	7
Service de police de Barrie, Ont.	147 685	240	163	3	18	8	11	-3	3
Service de police de Lévis, Qc	146 080	155	106	0	24	6	6	0	12
Service de police de Guelph, Ont.	140 683	201	143	2	21	11	8	3	11
Service de police de Terrebonne, Qc	140 301	171	122	1	29	17	17	0	1
Kelowna, C.-B. (GRC)	138 513	196	142	2	26	9	4	5	10
Service de police de Trois-Rivières, Qc	136 857	161	118	3	22	10	6	4	2
Service de police de Kingston, Ont.	132 943	205	154	0	20	8	10	-2	13
Région de Codiac (Moncton), N.-B. (GRC)	122 988	143	116	0	19	7	8	-1	20
Service de police de Saanich, C.-B.	121 032	151	125	-4	21	5	8	-3	5
Service de police de Thunder Bay, Ont.	118 253	242	205	8	16	5	13	-8	7
Service de police de Victoria, C.-B.	110 916	238	214	-1	25	14	15	-1	10
Régie intermunicipale de police Roussillon, Qc	110 144	115	104	0	28	12	17	-5	6
Service de police de Delta, C.-B.	109 674	159	145	-1	21	15	6	9	16
Service de police de Chatham-Kent, Ont.	105 445	164	156	1	16	9	11	-2	9
Service de police de Brantford, Ont.	104 978	187	178	5	14	13	8	5	1
Red Deer, Alb. (GRC)	104 493	173	166	-3	24	3	2	1	6

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. Désigne les services de police municipaux autonomes et les municipalités qui sont desservies par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dont la population est de 100 000 habitants et plus (selon les chiffres de population de 2018).

2. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations postcensitaires provisoires pour 2018 et sont ajustés en fonction des limites des territoires des services de police. Les chiffres de population ajustés en fonction des limites des territoires des services de police pour 2019 n'étaient pas disponibles au moment d'écrire cet article.

3. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2019. Les policiers en congé de longue durée qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus. Toutes les recrues sont exclues du nombre de policiers.

4. Fondé sur le nombre de policiers au 15 mai 2019 et sur les chiffres de population de 2018. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services de police. Les chiffres de population pour 2019 n'étaient pas disponibles au moment de rédiger cet article.

5. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

6. Représente le nombre d'embauches de policiers et de recrues, les départs de policiers et l'admissibilité à la retraite des policiers au cours de l'année civile 2018 ou de l'exercice 2018-2019. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers en équivalents temps plein qui étaient en fonction le 15 mai 2019.

7. Les données figurant dans ce tableau représentent les données de la Police régionale d'Halifax. Le taux de policiers de la Nouvelle-Écosse est de 209 pour 100 000 habitants. Cependant, ce taux exclut le nombre de policiers du détachement d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) couvrant les régions rurales qui ne sont pas desservies par la Police régionale d'Halifax. Lorsque les policiers du détachement d'Halifax de la GRC couvrant les régions rurales ainsi que la population qu'ils desservent sont inclus dans le calcul, le taux de policiers se chiffre à environ 166 policiers pour 100 000 habitants.

8. Comprend l'aéroport international de Vancouver.

9. Le canton de Langley, en Colombie-Britannique, comprend le canton de Langley et la ville de Langley, en Colombie-Britannique.

**Note** : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 2018. Les données sur l'effectif policier sont relevées le jour de l'instantané (le 15 mai 2019 pour ce qui est des données les plus récentes). D'autres données sont offertes au tableau 35-10-0077 de Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 6**  
**Embauches et départs de policiers, selon la province ou le territoire, Canada, 2018-2019**

Province ou territoire	Embauches <sup>1</sup>			Départs <sup>1</sup>			Gain net ou perte nette : embauches et départs	Policiers admissibles à la retraite <sup>1</sup>
	Policiers		Recrues <sup>3</sup>	Total	Retraites	Autres raisons <sup>4</sup>		
	Total	d'expérience <sup>2</sup>						
	nombre	pourcentage		nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	69	59	41	34	53	47	35	15
Île-du-Prince-Édouard	7	100	0	13	38	62	-6	17
Nouvelle-Écosse	62	100	0	73	58	42	-11	15
Nouveau-Brunswick	70	97	3	72	49	51	-2	17
Québec	893	45	55	787	65	35	106	13
Ontario <sup>5</sup>	1 340	24	76	1 202	68	32	138	8
Manitoba	126	79	21	88	67	33	38	9
Saskatchewan <sup>6</sup>	162	91	9	82	40	60	80	9
Alberta	382	67	33	271	42	58	111	6
Colombie-Britannique	498	79	21	379	52	48	119	12
Yukon	0	...	...	2	50	50	-2	18
Territoires du Nord-Ouest	11	100	0	5	60	40	6	12
Nunavut	4	100	0	7	43	57	-3	10
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>7</sup></b>	<b>3 624</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>3 015</b>	<b>61</b>	<b>39</b>	<b>609</b>	<b>10</b>
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	1	100	0	61	54	46	-60	41
<b>Canada</b>	<b>3 625</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>3 076</b>	<b>61</b>	<b>39</b>	<b>549</b>	<b>11</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison de l'arrondissement.

2. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents de police qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont indiquées.

3 Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou de l'exercice précédant celui pour lequel les données sont indiquées.

4. Comprend les policiers qui sont partis pour d'autres raisons que la retraite, par exemple parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police, qu'ils ont changé de carrière ou en raison de leur décès.

5. Exclut le personnel affecté aux opérations et au Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

6. Exclut le personnel affecté à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

**Note** : Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite au cours de l'année civile 2018 ou de l'exercice 2018-2019. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés qui étaient en fonction le 15 mai 2019.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur l'administration policière.